



# Bulletin Officiel

N° 6081 Mercredi 8 Avril 2020

www.cmf.tn

— 25<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## AVIS DU CMF

### OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT -OPA- :

AVIS D'OUVERTURE D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OBLIGATOIRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TUNISIE VALEURS -INTERMEDIAIRE EN BOURSE- INITIEE PAR LA BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE -BIAT- 2-15

## COMMUNIQUEES DU CMF

MESURES EXCEPTIONNELLES RELATIVES AU MARCHÉ FINANCIER EN RELATION AVEC LA PANDEMIE DE CORONAVIRUS 16-17

TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE 18-19

TRANSITION AUX NORMES COMPTABLES IFRS 2021 20-21

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE – STB - 2020-1 22-29

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES

TUNISIE LEASING ET FACTORING 2020-1 30-34

ABC TUNISIE 2020-1 35-40

CIL 2020-1 41-44

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRE

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF AGO 45

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF AGE 46

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO-AGE

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF AGO 47-48

LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR-ICF AGE 49

### INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES - SAH - 50-54

SOCIETE EURO-CYCLES 55

### COMMUNIQUE DE PRESSE

BH ASSURANCE 56

## ANNEXE I

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

## ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE III

### ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

- ALBARAKA BANK TUNISIA
- FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS
- FCP MAGHREBIA PRUDENCE

**AVIS DU CMF**

**Offre Publique d'Achat -OPA-**

**Avis d'ouverture d'une Offre Publique d'Achat Obligatoire  
sur les actions de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- initiée  
par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**

Par décision n° 14 du 23 mars 2020, le Conseil du Marché Financier a fixé les conditions de l'Offre Publique d'Achat obligatoire à laquelle a été soumise la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-, visant le reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

Le présent avis est établi sous la responsabilité de l'initiateur de l'offre et de la société visée chacun en ce qui le concerne.

**I- Identité de l'initiateur :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- est l'initiateur de l'OPA obligatoire.

**II- Dénomination de l'établissement présentateur du projet d'OPA :**

Tunisie Valeurs en sa qualité d'intermédiaire en bourse, sis Immeuble Intégra -Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène, est l'établissement présentateur du projet d'OPA obligatoire et chargé de la réalisation de l'opération.

**III- Nombre de titres détenus par l'initiateur de l'offre :**

La Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- détient 2 018 937 actions représentant 50,47% du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-.

**IV- Nombre de titres visés par l'offre :**

Par cette OPA obligatoire, la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- vise l'acquisition du reste des actions composant le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-, soit **1 981 063** actions représentant **49,53%** du capital de la société. L'initiateur s'engage pendant la période de validité de l'OPA à acquérir sur le marché la totalité des titres présentés en réponse à cette offre dans la limite des titres visés.

**V- Prix de l'offre :**

Le prix de l'offre est fixé à **18,150 dinars** l'action, hors frais de courtage et commission sur transactions en bourse.

**VI- But de l'offre :**

La présente offre publique d'achat est initiée par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT- et ce, en réponse à la décision du Conseil du Marché Financier n°13 du 12/03/2020 :

-autorisant la banque à acquérir un bloc de titres lui conférant une part de droits de vote dépassant le seuil de 40% dans le capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-. L'opération en question a été réalisée en date du 16/03/2020 et a porté sur l'acquisition par la BIAT de 2 018 937 actions Tunisie Valeurs représentant 50,47% du capital de ladite société,

-soumettant la banque à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la société Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- qu'elle ne détient pas.

**VII- Intentions de l'initiateur pour les douze mois à venir dans les domaines suivants :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs est motivée par un important enjeu de création de valeur pour le groupe BIAT et ce à travers :

- Suite -

- Le renforcement des activités actuelles de la banque dans une logique de complémentarité des métiers, des produits et des compétences des deux institutions ;
- La consolidation de son positionnement en tant que groupe de référence sur l'ensemble des métiers et services financiers (banque de détail, banque de financement et d'investissement et les activités de marchés de capitaux).

### **1- Politique industrielle :**

Le rapprochement des deux entités s'inscrit ainsi dans une « stratégie Groupe », tenant compte des principaux axes de synergies suivants :

#### a) Consolidation des activités de marché de capitaux :

Les clients de Tunisie Valeurs bénéficieront de plus de possibilités d'accompagnement et d'un enrichissement de la gamme de produits et services offerts :

- ✓ Une amélioration de la collecte grâce à une augmentation du réseau de distribution des OPCVM via le réseau d'agences de la BIAT
- ✓ Lancement de nouveaux Fonds d'investissement répondant à divers profils et besoins pour une clientèle institutionnelle, patrimoniale et Particuliers de la banque
- ✓ Renforcement de l'offre de gestion patrimoniale personnalisée selon le profil de risque et d'investissement et l'horizon de placement des clients

#### b) Enrichissement de l'activité de banque de financement et d'investissement :

Renforcement de l'activité de financement de l'entreprise à travers une Offre Corporate « Groupe » permettant de :

- ✓ Accroître le volume d'affaires et la base de clientèle à travers le portefeuille Grandes Entreprises et Institutionnels de la BIAT
- ✓ Accompagner la croissance des PME et répondre à des besoins de financement structurés, à travers les marchés de capitaux et de la dette
- ✓ Faciliter les opérations d'ingénierie financière dans le cadre d'opérations de haut de bilan répondant à divers besoins : levée de fonds, cession d'entreprises, optimisation juridique et fiscale, transmission du patrimoine, introduction en bourse...

#### c) L'intention de l'acquéreur envers les sociétés Tunisie Valeurs et Biat capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir la continuité des activités et des métiers tels qu'ils se présentent actuellement.

A terme et dans le cadre du développement des synergies, de la mutualisation des ressources communes entre les sociétés du groupe et de la préservation de la clientèle, l'acquéreur pourrait envisager et selon les résultats et les enjeux des réflexions stratégiques, de développer une offre unique par métier regroupant les activités d'intermédiation en bourse, de gestion, et de Corporate finance sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à la stratégie de développement sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

#### d) L'impact de l'acquisition sur l'organisation de Tunisie Valeurs et Biat Capital

A ce stade, l'intention de l'acquéreur est de maintenir les structures organisationnelles des deux entités telles qu'elles se présentent actuellement. L'acquéreur s'engage également à maintenir l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel des sociétés.

A terme et selon les enjeux stratégiques de développement et de synergies, l'acquéreur pourrait envisager une structure organisationnelle unique sous une même entité.

Il est à préciser que toute évolution par rapport à un changement organisationnel sera exposée en temps voulu aux autorités de tutelle.

- Suite -

**2-Politique financière :**

Faire bénéficier à la société Tunisie Valeurs d'une assise financière solide et l'adossement à une banque pour renforcer ses activités notamment dans les métiers de Corporate Finance.

**3-Politique sociale :**

L'acquisition de Tunisie Valeurs par la BIAT sera suivie d'un changement au niveau de la composition du Conseil d'Administration de la société Tunisie Valeurs (cf paragraphe VIII).

La Direction Générale sera maintenue telle qu'elle se présente actuellement

L'acquéreur s'engage à maintenir un bon climat social et préserver l'intégralité des droits et avantages acquis par le personnel de la société.

**VIII- Accords entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée :**

Entente intervenue ou projetée entre l'initiateur de l'offre et les dirigeants de la société visée, ainsi que les membres du Conseil d'Administration :

La démission des membres du Conseil d'Administration ci-dessous :

- M. Ahmed ABDELKEFI
- M. Slaheddine CAID ESSEBSI
- M. Slim MAAOUI
- M. Abderrazak BEN AMMAR
- M. Slaheddine LARGUECHE
- M. Fethi MESTIRI
- M. Aziz MEBAREK
- M. Zied OUESLATI

Le remplacement de ces membres par :

- M. Walid DACHRAOUI
- M. Mehdi MASMOUDI
- M. Walid JAAFAR
- M. Eric AOUANI
- Mlle. Aicha MOKADDEM

**IX- Accords entre l'initiateur de l'offre et des tiers :**

Néant

**X- Avis du Conseil d'administration sur l'offre publique :**

Du fait que l'opération d'acquisition réalisée en date du 16 mars 2020, a porté sur un bloc d'actions dépassant le seuil des 40% des droits de vote composant le capital de la société Tunisie Valeurs, l'acquéreur est automatiquement soumis à une OPA obligatoire conformément à la réglementation en vigueur. Ce point sera entériné par le conseil d'administration de Tunisie Valeurs prévu pour le 27 mars 2020.

**XI- Dates d'ouverture et de clôture de l'offre :**

La présente OPA obligatoire est valable pour une période allant du **jeudi 26 mars 2020 au jeudi 16 avril 2020 inclus.**

**XII- Calendrier de l'opération et modalités de réalisation de l'opération d'offre :**

**1- Transmission des ordres :**

Les actionnaires intéressés par cette offre peuvent, s'ils le désirent, transmettre leurs ordres de vente à leur intermédiaire agréé administrateur jusqu'à la date de clôture de l'offre, soit le **16 avril 2020**. Ces ordres peuvent être révoqués à tout moment jusqu'au jour de clôture de l'offre.

- Suite -

## **2- Centralisation des ordres auprès de la BVMT :**

Les intermédiaires en bourse remettent à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis - BVMT-, les états des ordres reçus selon les modalités prévues par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel. Ces états doivent être accompagnés d'une lettre certifiant que le dépôt est effectué conformément aux clauses et conditions de l'offre publique.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation.

La centralisation des ordres transmis par les intermédiaires en bourse est effectuée au bureau d'ordre de la BVMT. Aucun autre mode de transmission ne sera accepté par la BVMT, en particulier les envois par fax.

## **3- Déclaration des résultats :**

A l'issue de l'opération de dépouillement, la BVMT communiquera au CMF un état récapitulatif détaillé sur le résultat de l'OPA. Ce résultat fera l'objet d'un avis qui paraîtra sur le Bulletin Officiel de la BVMT.

## **4- Modalités de règlement-livraison :**

Le règlement-livraison sera réalisé conformément à la réglementation en vigueur.

## **5- Suspension et reprise de cotation :**

La cotation en bourse des actions Tunisie Valeurs sera suspendue durant les séances de bourse **du 24 mars 2020 et du 25 mars 2020**, et reprendra à partir du **26 mars 2020**.

## **XIII- Renseignements relatifs à la société visée :**

### **1- Renseignements généraux :**

- **Dénomination de la société :** Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse-

-**Siège social :**Immeuble Intégra –Centre Urbain Nord– 1082 Tunis Mahrajène, Tunis –Tunisie–

- **Téléphone :** 71 189 600**Fax :** 71 949325

-**Forme juridique :**Tunisie Valeurs, société anonyme, intermédiaire en bourse agréée le 06/11/1991

-**Législation particulière applicable :**De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société Tunisie Valeurs est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1<sup>er</sup> novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse

- **Date de constitution :** 22/05/1991**Durée :** 99 ans à compter du jour de sa constitution

- **Nationalité :** Tunisienne

### **- Objet social (article 2 des statuts) :**

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions- acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- **Numéro de l'identifiant unique du Registre National des Entreprises :** 0341443W

- **Exercice social :** du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année

- Suite -

**2-Administration, direction et contrôle:****Conseil d'Administration :**

Membres	Qualité	Représenté par	Mandat
M. Fadhel ABDELKEFI	Président	Lui-même	2019-2021
M. Ahmed ABDELKEFI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine CAID ESSEBSI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slim MAAOUI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Abderrazak BEN AMMAR	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Slaheddine LARGUECHE	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Fethi MESTIRI	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Aziz MEBAREK	Membre	Lui-même	2019-2021
M. Zied OUESLATI	Membre	Lui-même	2019-2021
La Société TUNISIE LEASING et FACTORING	Membre	M. Hichem ZGHAL	2019-2021
La Société INTEGRA PARTNERS	Membre	M. Ahmed ABDELKEFI	2019-2021
M. Radhouane ZOUARI	Membre	Lui-même	2019-2021

**Direction :**

**M. Walid SAIBI** : Directeur Général de Tunisie Valeurs. Son mandat porte sur les exercices 2019, 2020 et 2021.

**Contrôle :**

Commissaire aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet AMC Ernst & Young représenté par Monsieur Fehmi LAOURINE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord -1003- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 749 111 <b>Fax</b> : +216 70 749 045 <b>E-mail</b> : tunisoffice@tn.ey.com	2018-2020*
Cabinet FINOR représenté par Monsieur Karim DEROUICHE, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Immeuble International City Center – Tour bureaux – Centre Urbain Nord – -1082- Tunis - Tunisie <b>Tél</b> : +216 70 728 450 <b>Fax</b> : +216 70 728 405 <b>E-mail</b> : administration@finor.com.tn	2019-2021**

\*Mandat renouvelé par l'AGO du 30/03/2018

\*\*Mandat renouvelé par l'AGO du 29/03/2019

**3- Renseignements concernant le capital :**

- **Capital social** : 20 000000 dinars
- **Nombre total des droits de vote** : 4 000 000 droits de vote
- **Nombre total des titres** : 4 000 000 actions
- **Structure du capital de la société Tunisie Valeurs après l'acquisition du bloc de contrôle en date du 16/03/2020 par la Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-**:

Actionnaire	Nombre d'actions	Montant en dinars	% du capital	Nombre de droits de vote	% des droits de vote
<b>Banque Internationale Arabe de Tunisie -BIAT-</b>	<b>2 018937</b>	<b>10 094685</b>	<b>50,47%</b>	<b>2 018937</b>	<b>50,47%</b>
<b>Autres actionnaires</b>	<b>1 981063</b>	<b>9905315</b>	<b>49,53%</b>	<b>1 981063</b>	<b>49,53%</b>
dont :					
Tunisie Leasing et Factoring	600 000	3 000 000	15,00%	600 000	15,00%
HBG HOLDING	131 898	659 490	3,30%	131 898	3,30%
HORCHANI FINANCE	88 396	441 980	2,21%	88 396	2,21%
M. Mohamed Slim MAAOUI	1 000	5 000	0,03%	1 000	0,03%

- Suite -

#### **4-Situation financière de la société :**

##### **4-1 Etats financiers individuels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-2 Etats financiers consolidés du Groupe Tunisie Valeurs arrêtés au 31 décembre 2018 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5817 du lundi 18/03/2019.

##### **4-3 Etats financiers intermédiaires de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/06/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 5927 du vendredi 30/08/2019.

##### **4-4 Indicateurs d'activité trimestriels de la société Tunisie Valeurs arrêtés au 30/12/2019 :**

Cf Bulletin Officiel du CMF n° 6025 du lundi 20/01/2020.

##### **4-5 Perspectives d'avenir de Tunisie Valeurs -intermédiaire en bourse- :**

### **1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES / STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT**

Le rapprochement entre Tunisie Valeurs et la BIAT marque pour Tunisie Valeurs une nouvelle étape dans son développement.

En effet, l'alliance avec la BIAT constitue un projet industriel permettant à Tunisie Valeurs de renforcer son positionnement sur le marché financier (gestion d'actif et intermédiation en Bourse) en s'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place.

Les 200 agences de la banque distribueraient les produits de Tunisie Valeurs (CEA, Comptes gérés, SICAV et FCP...) et enrichir ainsi leur catalogue de produits. De même, les clients de Tunisie Valeurs pourront être orientés vers les agences bancaires pour être équipés, si nécessaire, en services bancaires (crédits, moyens de paiement, assurance...) et consolider ainsi leur captivité dans la durée. La diversification de l'offre ainsi que l'innovation technologique seront au cœur de la stratégie commerciale.

L'activité de la gestion d'actifs sera consolidée par le rapprochement entre les deux institutions. L'expertise métier des équipes, les synergies opérationnelles (back office et middle office) ainsi que l'élargissement des canaux de distribution (agences, nombre de clients) seront autant de facteurs qui permettront d'accélérer l'évolution des actifs sous gestion et de consolider le positionnement de Tunisie Valeurs sur son marché.

- Suite -

Sur le volet de l'investissement étranger, les deux institutions disposent chacune à son actif d'un atout majeur : un service de custody pour la banque et un portefeuille clients internationaux pour Tunisie Valeurs. L'alliance permettra à cette dernière d'intégrer en amont la garde des titres et d'attirer plus d'investisseurs étrangers, de par le statut et la solidité de nouvel actionnaire de référence.

Enfin, l'adossement à la BIAT consolidera également l'orientation stratégique que déploie Tunisie Valeurs pour développer le métier du financement de l'entreprise en vue de devenir un trait d'union de référence entre « le marché des capitaux » et la PME. Tunisie Valeurs aspire à promouvoir davantage l'activité de conseil et de Corporate Finance (restructuration, transaction d'entreprise, levée de fonds...) grâce au gisement de clientèle 'corporate' dont dispose la banque.

## 2-Principales hypothèses de prévisions retenues

### 2.1-Hypothèses de l'état de résultat prévisionnel

#### 1- Les revenus

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Valeurs pour la période 2020-2022 ont été établies sur la base des états financiers individuels provisoires au 31/12/2019.

Les revenus de Tunisie Valeurs devraient croître en moyenne de 8,8% sur la période 2019-2022 à plus de 22 MDT fin 2022.

Le tableau suivant retrace l'évolution des différents postes des revenus :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Commissions de transaction	2 361	3 500	3 675	3 859	17,8%
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,5%
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Autresrevenus	189	466	320	336	21,2%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>	<b>8,8%</b>

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

#### ✓ Commissions de tenue de compte :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985	3,3%
Evolution		0,04%	5,00%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de tenue de compte devraient avoir un taux d'évolution moyen de 3,3% sur la période 2019-2022.

- Suite -

✓ **Commissions de transactions:**

(enmDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859	17,80%
Evolution		48,27%	5,00%	5,00%	
Volumes des transactions - Marché	2 663 006	3 763 441	3 951 613	4 149 194	15,93%
Evolution		41,32%	5,00%	5,00%	
Part de marché Tunisie Valeurs	31,20%	31,00%	31,00%	31,00%	
CourtagemoyenTuval	0,28%	0,30%	0,30%	0,30%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les hypothèses de travail supposent un retour à la normale du volume du marché en 2020 pour retrouver ses niveaux de 2018. Les commissions de transactions sont la résultante d'une évolution de 5% du volume du marché à partir de 2021 et d'un maintien de la part de marché de Tunisie Valeurs à 31% sur la même période, en ligne avec 2019.

✓ **Commissions d'étude et de placement :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800	22,51%
Evolution		13,58%	36,32%	18,75%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions d'étude et de placement devraient connaître un rythme de croissance de 22,5% sur la période 2019-2022. Cette hausse fait suite à la stratégie de la société de renforcer à l'avenir l'activité d'ingénierie financière.

Grâce à l'alliance avec la BIAT, Tunisie Valeurs devrait profiter d'un gisement de clientèle 'corporate' (PME et groupes privés) souhaitant renforcer leurs fonds propres, se restructurer ou assurer leur transmission. Tunisie Valeurs se rapprochera de ces cibles en vue de répondre à leurs besoins et de les accompagner sur le marché des capitaux.

✓ **Commissions OPCVM :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions OPCVM	7 821	7 800	8 307	9 094	5,2%
Evolution		-0,27%	6,50%	9,47%	
Actifsgérés OPCVM Marché	3 674 661	3 821 647	3 974 513	4 133 493	4,0%
Evolution		4,00%	4,00%	4,00%	
Part de marché TUNISIE VALEURS	18,50%	18,50%	19,00%	20,00%	
Actifsgérés OPCVM TVAL	679 876	707 005	755 157	826 699	6,7%
Evolution		3,99%	6,81%	9,47%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

- Suite -

Pour la détermination des commissions, il a été retenu une hypothèse de croissance annuelle de 4% des actifs d'OPCVM à partir de 2020 et une amélioration progressive de la part de marché de Tunisie Valeurs de 18,5% en 2019 à 20% en 2022. Cette amélioration est le fruit du rapprochement de Tunisie Valeurs avec la BIAT. S'appuyant sur le réseau de la première banque privée de la place, et grâce à la large gamme de produits distribués par Tunisie Valeurs, cette dernière sera en mesure d'attirer une nouvelle clientèle.

✓ **Commissions de gestion individuelle :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800	91,1%
Evolution		161,67%	66,67%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les commissions de gestion individuelle devraient évoluer de 115mDt à 800mDt sur l'horizon du BP.

✓ **Produits financiers :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200	-7,4%
Evolution		-38,58%	14,60%	12,82%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Cette activité de « Cash Management » fait en réalité partie intégrante du business de Tunisie Valeurs, une enveloppe annuelle de 2MDt a été prévue sur la période du BP.

✓ **Autres produits d'exploitation :**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres revenus	189	466	320	336	21,2%
Evolution		146,62%	-31,29%	5,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres revenus sont constitués des loyers et des ventes de logiciels. Ces derniers devraient connaître une croissance annuelle de 21% sur la période 2019-2022.

**2-Les charges de personnel**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Charges de personnel	7 689	8 206	8 859	9 716	8,1%
Evolution		6,73%	7,96%	9,67%	
En % du CA	44,91%	45,81%	44,65%	44,02%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les charges de personnel devraient connaître une progression moyenne de 6,9% pour atteindre 8,43 MDT fin 2022.

- Suite -

**3-Evolution des autres charges d'exploitation**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Autres charges d'exploitation	3 490	3 532	3 721	3 878	3,6%
Evolution		1,21%	5,35%	4,21%	
En % du CA	20,38%	19,71%	18,75%	17,57%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les autres charges d'exploitation concernent les loyers, entretiens et autres charges d'administration et de production. Leur croissance serait de 3,6% en moyenne sur la période 2019-2022.

**4-Evolution de la marge d'EBITDA de TUNISIE VALEURS**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
EBITDA	5 943	6 177	7 262	8 479	12,6%
Evolution		3,92%	17,57%	16,77%	
Marge d'EBITDA	34,71%	34,48%	36,60%	38,41%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

L'EBITDA devrait croître de 12,6%/an sur la période 2019-2022 pour avoisiner les 8,5 MDT en 2022.

**5-Dotation aux amortissements et aux provisions**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dotations aux amortissements	980	1 129	1 063	847	-4,7%
Evolution		15,13%	-5,87%	-20,25%	
Dotations aux provisions	-418	0	200	200	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Les dotations aux amortissements devraient diminuer en moyenne de 5% annuellement durant la période 2019-2022.

**6-Impôts**

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Résultat avant impôts	5 358	5 048	5 999	7 432	11,5%
Impôts sur les résultats	-857	-841	-900	-1 115	
Taux d'impôt	16%	17%	15%	15%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Marge nette	26,29%	23,48%	25,70%	28,62%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Suite à l'introduction en bourse de la société en 2018 et la diffusion de plus de 30% de son capital auprès du public, la société profite d'un abattement du taux d'impôts à 15% sur 5 ans.

Le résultat net devrait s'accroître en moyenne de 12%/an durant la période 2019-2022 pour atteindre 6,3 MDT au terme de l'année 2022.

- Suite -**2.2-Hypothèses du Bilan prévisionnel****1- Investissements**

Une enveloppe d'investissements prévus de 3 MDT sur la période 2019-2022 portant sur des équipements informatiques et des investissements de maintien.

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Acquisition immo corp et incorp	1 789	1 000	150	150	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**2- Evolution du BFR**

Les différents postes du bilan d'exploitation devraient récupérer leurs taux de rotation historiques par rapport au chiffre d'affaires.

(enjourns du CA)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P
Clients et comptes rattachés (actif)/CA	5	5	5	5
Intermédiaires acheteurs/CA	4	4	4	4
Autres Actifs courants/CA	251	251	251	251
Clients et comptes rattachés (passif)/CA	554	554	554	554
Intermédiaires vendeurs/CA	133	133	133	133
Autres passifs courants /CA	126	126	126	126

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

**3- Politique de dividendes**

Les dividendes à prélever sur les résultats courants la période prévisionnelle se présenteraient comme suit :

(en mDT)	2019 R	2020 P	2021 P	2022 P	TCAM
Dividendes de l'exercice	2 701	2 524	3 059	3 790	12,0%
Evolution		-6,54%	21,21%	23,88%	
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317	12,0%
Taux de distribution	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%	

R : Réalisé avant audit

P : Prévisionnel

Le taux de distribution de dividendes serait de 60% du résultat net tel qu'annoncé lors de l'introduction en Bourse.

- Suite -

## 1. Etats de résultats prévisionnels 2019-2022

Compte de résultats (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Commissions de tenue de comptes	1 799	1 800	1 890	1 985
Commissions de transactions	2 361	3 500	3 675	3 859
Commissions de gestion collective	7 821	7 800	8 307	9 094
Commissions d'étude et de placement	2 067	2 348	3 200	3 800
Produits financiers	2 770	1 702	1 950	2 200
Commissions de gestion individuelle	115	300	500	800
Autres revenus	189	466	320	336
<b>Total revenus</b>	<b>17 122</b>	<b>17 915</b>	<b>19 842</b>	<b>22 073</b>
<i>Croissance %</i>	<i>-11%</i>	<i>5%</i>	<i>11%</i>	<i>11%</i>
Charges de personnel	(7 689)	(8 206)	(8 859)	(9 716)
Autres charges	(3 490)	(3 532)	(3 721)	(3 878)
<b>EBITDA</b>	<b>5 943</b>	<b>6 177</b>	<b>7 262</b>	<b>8 479</b>
<i>Marge d'EBITDA</i>	<i>35%</i>	<i>34%</i>	<i>37%</i>	<i>38%</i>
Dotations aux amortissements	(980)	(1 129)	(1 063)	(847)
Dotations aux provisions	418	-	(200)	(200)
<b>EBIT</b>	<b>5 381</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>31%</i>	<i>28%</i>	<i>30%</i>	<i>34%</i>
Charges financières	(23)	-	-	-
Autres gains ordinaires	-	-	-	-
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Charges/gains exceptionnels	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-
<b>Résultat de la période</b>	<b>5 358</b>	<b>5 048</b>	<b>5 999</b>	<b>7 432</b>
Impôts sur les résultats	(857)	(841)	(900)	(1 115)
<b>Résultat net</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Marge nette retraitée</i>	<i>26%</i>	<i>23%</i>	<i>26%</i>	<i>29%</i>
<b>Résultat net retraité de l'exceptionnel</b>	<b>4 501</b>	<b>4 207</b>	<b>5 099</b>	<b>6 317</b>
<i>Croissance</i>	<i>-2%</i>	<i>-7%</i>	<i>21%</i>	<i>24%</i>

- Suite -

## 1. Bilans prévisionnels 2019-2022

Bilan (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Liquidité&équivalent de liquidité	36 407	39 074	45 632	53 108
Placements et autres actifs financiers	7 474	7 474	7 474	7 474
Clients et comptes rattachés	223	233	258	287
Intermédiaires acheteurs	172	180	200	222
Autres actifs courants	11 919	12 471	13 813	15 366
<b>Actifs courants</b>	<b>56 195</b>	<b>59 433</b>	<b>67 377</b>	<b>76 458</b>
Immobilisation incorporelles	113	47	3	-0
Immobilisations corporelles	7 596	7 534	6 665	5 971
Immobilisations financières	2 679	2 865	2 956	3 063
<b>Actifs non courants</b>	<b>10 388</b>	<b>10 446</b>	<b>9 624</b>	<b>9 034</b>
<b>Total actifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>
Clients et comptes rattachés	26 328	27 547	30 511	33 941
Intermédiaires vendeurs	6 322	6 615	7 327	8 151
Autres passifs courants	5 974	6 251	6 923	7 702
Emprunt - échéance à moins d'un an				
Concours bancaires et autres passifs financiers				
<b>Passifs courants</b>	<b>38 624</b>	<b>40 413</b>	<b>44 760</b>	<b>49 794</b>
Provisions pour risques et charges			200	400
Emprunts				
<b>Passifs non courants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>200</b>	<b>400</b>
Capital social	20 000	20 000	20 000	20 000
Réserves légales	2 000	2 000	2 000	2 000
Réserves de réévaluation	424	424	424	424
Résultats reportés	1 034	2 835	4 518	6 557
Réserves de réinvestissement				
Résultat net	4 501	4 207	5 099	6 317
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 959</b>	<b>29 466</b>	<b>32 041</b>	<b>35 298</b>
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>66 584</b>	<b>69 879</b>	<b>77 001</b>	<b>85 492</b>

- Suite -

## 1. Etats de flux prévisionnels 2019-2022

Flux de trésorerie (TND '000)	2019R	2020P	2021P	2022P
Résultat net	4 501	4 207	5 000	6 317
<b>Ajustements pour:</b>				
Dotations aux amortissements et aux provisions	562	1 129	1 263	1 047
Reprises de provisions	418			
<b>CFO avant variations du BFR</b>	<b>5 482</b>	<b>5 336</b>	<b>6 362</b>	<b>7 364</b>
Clients	28	-10	-25	-29
Intermédiaires acheteurs	22	-8	-19	-22
Autres actifs courants	2 148	-562	-1 342	-1 563
Clients et comptes rattachés	-844	1 219	2 963	3 431
Intermédiaires vendeurs	-3 673	233	712	624
Autres passifs courants	-401	277	672	779
<b>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</b>	<b>2 761</b>	<b>6 554</b>	<b>9 323</b>	<b>10 793</b>
<b>Flux liés aux activités de placements</b>				
Acquisition immo	-1 789	-1 000	-150	-150
Cession immo				
Acquisition immofinancière				
Cession immofinancière	4 925			
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités d'investissement</b>	<b>3 136</b>	<b>-1 000</b>	<b>-150</b>	<b>-150</b>
Nouveaux emprunts				
Remboursement emprunt				
Augmentation de capital				
Dividendes payés	-3 600	-2 701	-2 524	-3 059
<b>Flux de trésorerie provenant de (affectés aux) activités de financement</b>	<b>-3 600</b>	<b>-2 701</b>	<b>-2 524</b>	<b>-3 059</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>2 297</b>	<b>2 854</b>	<b>6 649</b>	<b>7 583</b>
Trésorerie au début de l'exercice	34 109	36 407	39 260	45 909
Trésorerie à la clôture de l'exercice	36 407	39 260	45 909	53 492

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Mesures exceptionnelles relatives au marché financier en relation avec la pandémie de coronavirus**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance du public et des sociétés faisant appel public à l'épargne, qu'il suit avec vigilance l'évolution du marché financier et qu'il a pris les mesures d'urgence qui concernent la bourse, relatives notamment aux règles exceptionnelles de cotation afin de garantir la continuité des activités de marché et de préserver les intérêts des investisseurs et des émetteurs, applicables à partir du 18 mars 2020.

En outre, le Conseil du Marché Financier entreprend avec les autres autorités de supervision et de contrôle internationales, les mesures drastiques permettant d'endiguer la crise économique due au marasme engendré par la pandémie de coronavirus.

Aussi, le Conseil du Marché Financier, et dans le cadre des principes de solidarité nationale sacrée, sera à l'écoute des sociétés faisant appel public à l'épargne, pour étudier avec elles toutes sortes de mesures permettant de passer ce cap en garantissant la continuité économique, dans le respect des obligations réglementaires dans ce contexte exceptionnel.

D'autre part et en raison des incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire et ses répercussions économiques, le CMF appelle les commissaires aux comptes, les listings sponsors et toutes les parties concernées, dans le cadre de leurs missions, à prendre en considération la vulnérabilité de certaines sociétés et de mettre en place les dispositions nécessaires permettant d'accompagner lesdites sociétés dans les difficultés éventuelles auxquelles elles sont exposées, dues à cette période d'incertitude.

Par ailleurs, et dans le souci d'information continue du marché, les sociétés faisant appel public à l'épargne sont appelées, à communiquer au CMF dans les meilleurs délais et dès que possible :

- Suite -

- Les états financiers relatifs à l'exercice comptable 2019, même non audités, dès lors qu'ils ont été arrêtés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance, accompagnés d'une note sur les événements postérieurs à la date de clôture, mentionnant l'impact éventuel de la pandémie COVID 19, sur l'activité et la situation financière de la société, tel que prévu par la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture,
- L'état d'avancement de l'audit des états financiers,
- Les éventuelles intentions de distribution des dividendes,
- La date de l'assemblée générale fixée par le conseil,

Il reste entendu, que les sociétés demeurent dans l'obligation de communiquer au CMF, les états financiers aussitôt audités par les commissaires aux comptes et ce dans les délais prévus par la réglementation en vigueur.

**COMMUNIQUE DU CMF**

**TENUE DES ASSEMBLEES GENERALES  
DES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Coronavirus COVID-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, toutes les sociétés faisant appel public à l'épargne sont vivement encouragées, dans le cadre de la tenue de leurs assemblées générales, à éviter la tenue desdites assemblées avec présence physique des actionnaires et à privilégier les moyens de communication audiovisuelle pour la tenue à distance des réunions garantissant la diffusion en direct de ladite assemblée et les droits des actionnaires.

Certaines modalités pratiques de tenue de l'assemblée que les sociétés sont encouragées à mettre en place sont précisées ci- après comme suit.

Sachant que le code des sociétés commerciales permet à tout actionnaire de voter par correspondance ou de se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial, la société concernée est encouragée à appeler les actionnaires à utiliser l'une ou l'autre de ces modalités.

S'agissant du vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires, notamment en ligne, un formulaire spécial à cet effet.

Il est à rappeler que pour la validité des votes par correspondance les dispositions suivantes doivent être strictement respectées :

- le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.
- il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.
- le vote par correspondance doit être adressé à la société par écrit recommandé avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Il est à noter que les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Sans préjudice de l'obligation de mettre à la disposition des actionnaires au siège de la société, quinze jours au moins avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée, les documents nécessaires pour leur permettre de se prononcer en connaissance de cause et de donner leur avis sur la gestion et le fonctionnement de la société, les sociétés sont encouragées à mettre en ligne suffisamment à l'avance lesdits documents afin de limiter au maximum les déplacements des personnes et de permettre aux actionnaires de réagir en conséquence et de défendre leurs droits.

La société devrait permettre à chaque actionnaire de poser des questions ou de formuler des observations relativement aux documents et informations mis à leur disposition ou à toute question en lien avec l'assemblée générale, ceci soit, directement le jour de l'assemblée par le biais de moyens de communication audiovisuelle fiables, soit par écrit, auquel cas un délai raisonnable de réception devrait être fixé par la société pour permettre à l'actionnaire de recevoir éventuellement une réponse à sa question ;

- Suite -

Toute question ou remarque ayant une incidence sur la décision de vote devrait donner lieu à une réponse de la part de la société dans un délai suffisant pour permettre le cas échéant à l'actionnaire de voter par correspondance dans le délai imparti.

Les sociétés sont invitées à mettre en ligne sans délai lesdites questions et remarques ainsi que les réponses y afférentes.

S'agissant du déroulement de l'assemblée générale, la présence physique des personnes devrait se limiter au bureau de l'assemblée tout en respectant les distances sociales.

Dans ce cadre, si un actionnaire décide de se faire représenter, il est préférable que ce mandat soit donné au président de l'assemblée ;

Il est à rappeler que selon les dispositions du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale est présidée par la personne désignée aux statuts. A défaut, la présidence est confiée au président du conseil d'administration ou au président du directoire et le cas, échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Les sociétés sont également invitées, quelque soit l'outil de communication utilisé, à se faire assister par un huissier de justice pour constater le respect des règles légales de tenue des assemblées et plus spécialement les règles de quorum et de vote.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante devront parvenir en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée et devront être consignées dans le procès verbal de délibérations.

Par ailleurs, afin de respecter l'obligation liée à la présence du commissaire aux comptes, les sociétés sont encouragées à le faire intervenir via une conférence téléphonique ou par tout moyen de communication audiovisuelle justifiant sa présence.

Les questions adressées au commissaire aux comptes séance tenante feront l'objet soit d'une réponse orale instantanée de sa part, soit d'une réponse écrite dont lecture doit être faite séance tenante par le président de séance.

Les sociétés sont également invitées à prendre toute autre mesure préventive et ce, dans le respect de la législation en vigueur et des droits des actionnaires.

L'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'assemblée telles qu'indiquées ci-dessus et toute autre mesure préventive prise par la société dans ce cadre devront être portées à la connaissance des actionnaires et consignées dans le procès verbal de délibération de l'assemblée générale.

Les sociétés qui ne disposent pas d'outils de communication leur permettant de prendre les mesures préventives nécessaires peuvent dans ce cadre prendre attache avec la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, laquelle est à même de leur fournir des outils de communication adéquats en la matière.

**COMMUNIQUE DU CMF**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis, aux banques et aux établissements financiers\*, aux sociétés d'assurance et de réassurance ; qu'en vertu de la décision de l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 6 septembre 2018, les institutions sus indiquées sont appelées à établir leurs **états financiers consolidés** selon les normes internationales d'information financière (IFRS) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

A cet effet, les sociétés et établissements concernés sont appelés dès à présent, à mettre en place un plan d'actions, détaillant les étapes nécessaires pour l'implémentation du nouveau référentiel comptable qui sera adopté. Ce plan doit être approuvé par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance de l'institution, qui sera assisté par le comité permanent d'audit.

Chaque institution concernée, doit veiller à la constitution d'un comité ou d'un groupe de travail pour le suivi et la supervision de l'exécution dudit plan. Ledit comité rend compte de ses travaux directement au conseil d'administration ou au conseil de surveillance et doit inclure au minimum des responsables des unités chargées du système d'information, du service comptable et financier, du service audit interne et des représentants des sociétés du groupe.

Ce comité sera chargé notamment de :

- Mettre en place le plan d'actions ci-dessus indiqué et l'échéancier d'exécution dudit plan ;
- Recenser les difficultés d'application du nouveau référentiel et les divergences avec le référentiel existant ;
- Préparer une étude d'impact traduisant l'effet de l'adoption des normes IFRS sur la situation financière du groupe.

---

(\*) Les établissements financiers qui font appel public à l'épargne.

- Suite -

Les sociétés et établissements concernés, sont appelés à informer **régulièrement le CMF de l'état d'avancement desdits travaux.**

Aussi les institutions susvisées, sont encouragées à suivre les meilleures pratiques d'information financière pendant la période de transition entre les normes comptables locales et les normes internationales IFRS applicables à compter de 2021.

Il est à signaler, qu'en cas de difficultés ou d'incertitudes, dans la mise en application du référentiel IFRS et afin de se prononcer sur les traitements appropriés, les sociétés concernées sont appelées à consulter le Conseil National de la Comptabilité, organisme chargé, de par les dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable, d'examiner et de donner son avis sur l'application des normes comptables et de traiter les questions relatives à la comptabilité.

Aussi, les sociétés susvisées sont appelées, à exposer au niveau du rapport annuel relatif à l'exercice 2019, les principales dispositions prises pour assurer le succès du projet de transition vers les normes IFRS et le degré d'avancement dudit projet. Cette description pourra comprendre, les mesures générales prises pour traiter les problématiques opérationnelles et de contrôle, ainsi que les risques et incertitudes susceptibles d'affecter l'activité et engendrés par le changement de référentiel comptable.

Enfin lesdites sociétés sont invitées à organiser des communications financières au cours de l'année 2020, à l'attention des différents professionnels de la place afin d'éclairer le public sur les principales divergences d'ores et déjà identifiées entre les méthodes comptables actuellement suivies et celles qui seront adoptées en 2021, ainsi que sur l'impact de l'adoption du référentiel IFRS sur la situation financière du groupe.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire Subordonné «STB 2020-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE tenue le **28 juillet 2016** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire, pour un montant total de 300 millions de dinars, à émettre dans un délai de 5 ans, et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de cette autorisation, la Société Tunisienne de Banque a émis 2 emprunts privés respectivement d'un montant de 58 Millions de dinars en 2017 et 30 Millions de dinars en 2018. Le reliquat de cette autorisation est de (212 Millions de dinars).

Dans ce contexte, le Conseil d'Administration de la banque réuni le **13 juin 2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné d'un montant maximal de 100 millions de dinars en deux tranches de 50 millions de dinars chacune.

Le Conseil d'Administration a fixé les conditions de la première tranche, qui a été émise et clôturée en 2019 pour un montant de 50 millions de dinars et a également donné pouvoir à la Direction Général de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet la Direction Générale a décidé d'émettre la deuxième tranche de l'emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,50% et/ou TMM+3% ;
- Catégorie B : 10 ans dont 5 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+3,40% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 11,00% et/ou TMM+3%;
- Catégorie D : 7 ans in fine au taux variable de TMM+3,3%;
- Catégorie E : 5 ans coupon unique au taux fixe de 11,30% pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « STB 2020-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées au plus tard le **16/04/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **16/04/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **30/04/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de la **STB FINANCE** intermédiaire en bourse du groupe STB, sis au 34, Rue Hédi Karray - El Menzah IV, Tunis 1004.

#### **But de l'émission**

La banque projette l'émission en 2020 d'un emprunt obligataire subordonné dans le but de :

- Renforcer davantage les fonds propres nets de la Banque en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17/12/1991 qui fait référence aux emprunts subordonnés pour définir les fonds propres complémentaires, composants des fonds propres nets;
- Préserver l'adéquation entre les maturités et les taux des ressources et des emplois de la banque en adossant des ressources longues à des emplois longs;
- Assurer la mobilisation de ressources stables à moyen terme nécessaires au développement des activités de la banque;
- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Développer les activités de la banque, notamment l'activité de distribution de crédits et les activités de marché;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation de son plan stratégique 2019-2023, notamment le financement des projets internes de la banque.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Dénomination de l'emprunt** : «STB 2020-1»
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)

- Suite -

- **Modalités et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire en Bourse STB FINANCE. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

**Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **16/04/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **16/04/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,50%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce:**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **10,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,40%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **340** points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 3 millions de dinars.

- Suite -

- **Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,00%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans in fine :**
  - Taux variable : Taux du Marché Monétaire (**TMM publié par la BCT**) + **3,3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 330 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'avril de l'année N-1 au mois mars de l'année N.
- **Pour la catégorie E d'une durée de 5 ans coupon unique :**
  - Taux fixe : Taux annuel brut de **11,30%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée à la fin de la période au titre de laquelle les intérêts sont servis.  
Une obligation à coupon unique est un titre dont le remboursement s'effectue à l'échéance uniquement avec le paiement des intérêts capitalisés.

Cette catégorie est réservée aux montants souscrits supérieurs ou égaux à 5 millions de dinars.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A, la catégorie B et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A, la sixième année pour la catégorie B et à la troisième année pour la catégorie C. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie D et E feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **16/04/2025** pour les catégories A et E, le **16/04/2027** pour les catégories C et D et **16/04/2030** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **16 avril** de chaque année (à l'exception de la catégorie E).

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **16/04/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2026**.

- Suite -

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **16/04/2023**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu les **16/04/2021** et le remboursement total en capital aura lieu le **16/04/2027**.

Pour la catégorie E, le paiement des intérêts capitalisés et le remboursement total du capital auront lieu le **16/04/2025**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **10,50%** l'an pour la catégorie A, de **10,30%** l'an pour la catégorie B, de **11,00%** l'an pour la catégorie C et de **11,3%** pour la catégorie E.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à **7,784%** et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de **10,784%** pour la catégorie A, de **11,184%** pour la catégorie B, de **10,784%** pour la catégorie C et de **11,084%** pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour la catégorie A, de **3,40%** pour la catégorie B, de **3%** pour la catégorie C et de **3,3%** pour la catégorie D et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «STB 2020-1» sont émises selon cinq catégories :

- ✓ une catégorie A sur une durée de vie totale de 5 ans ;
- ✓ une catégorie B sur une durée de vie totale de 10 ans dont cinq années de grâce pour un montant souscrit supérieur ou égal à 3 millions de dinars;
- ✓ une catégorie C sur une durée de vie totale de 7 ans dont deux années de grâce.
- ✓ une catégorie D sur une durée de vie totale de 7 ans In Fine ;
- ✓ une catégorie E sur une durée de vie totale de 5 ans Coupon unique pour un montant souscrit supérieur ou égal à 5 millions de dinars ;

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A, de **5 ans** pour les catégories C et E, de **7 ans** pour la catégorie D et de **8 ans** pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,646 années** pour la catégorie A, de **5,774 années** pour la catégorie B, de **4,037 années** pour la catégorie C et de **5 années** pour la catégorie E.

- Suite -

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

### **Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, objet de la présente note d'opération, est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de la STB FINANCE, intermédiaire en Bourse sis au 34 rue Hédi Karray El Menzah 4-1004 Tunis.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

La tenue de registre des obligations subordonnées de l'emprunt subordonné « STB 2020-1 » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Société Tunisienne de Banque s'engage à charger l'intermédiaire en bourse «**STB FINANCE**» de demander l'admission des obligations subordonnées souscrites de l'emprunt obligataire subordonné «**STB 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt «**STB 2020-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- **Nature du titre:**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- **Qualité de crédit de l'émetteur:**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- **Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM

- Suite -

risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 27/02/2020 sous le numéro 20-1036, du document de référence « STB 2019 » enregistré par le CMF en date du 18/10/2019 sous le n°19-008 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la STB Rue Hédi Nouria-1001-TUNIS ; de la STB FINANCE - intermédiaire en bourse- 34, Rue Hédi Karray, Tunis 1004, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site Internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et le site Internet de la STB : [www.stb.com.tn](http://www.stb.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «TLF 2020-1»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de TUNISIE LEASING ET FACTORING réunie le **27/04/2018** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 100 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration réuni le **29/03/2019** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire «**TLF 2019-2**» d'un montant de 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêts qui varient entre TMM+2,00% brut l'an au minimum et TMM+3,00% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 9,00% brut l'an au minimum et 13,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé les durées de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit : 11,60% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans.

Par ailleurs, et dans la mesure où l'émission de l'emprunt «**TLF 2019-2**» a été reportée en 2020, la dénomination de l'emprunt obligataire est désormais «**TLF 2020-1**».

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» est d'un montant de 15 Millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 Millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 300 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt «**TLF 2020-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions au présent emprunt obligataire seront ouvertes le **16/03/2020** et clôturées sans préavis au plus tard le **28/05/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

- Suite -

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **28/05/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11/06/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **16/03/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

TUNISIE LEASING ET FACTORING, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

TUNISIE LEASING ET FACTORING a prévu pour l'année 2020 des mises en force qui s'élèvent à 440 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par des emprunts obligataires (dont 15 millions susceptibles d'être portés à 30 millions de dinars, objet de la présente émission), 159 millions de dinars par des crédits bancaires et des crédits extérieurs.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2020-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des obligations** : Les obligations seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Modalité et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur au présent emprunt obligataire recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par TUNISIE LEASING ET FACTORING.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/05/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **28/05/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

- Suite -

**Taux d'intérêt :**

Les obligations «**TLF 2020-1**» seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur fixés comme suit :

- Taux variable sur 5 ans : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mai de l'année N-1 au mois d'avril de l'année N.

- Taux fixe sur 5 ans : Taux annuel brut de 11,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement et remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **28/05/2025**

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **28 mai** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **28/05/2021**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **11,60%** l'an.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Janvier 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,784% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,534%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,75%** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

**Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «**TLF 2020-1**» sont émises sur une durée de **5 ans** ;

**Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

- Suite -

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,615 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **BBB (tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **18/02/2020**.

**Notation de la société :**

En date du **8 Octobre 2019**, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme attribuée à Tunisie Leasing et Factoring de **BBB (tun)** avec perspective stable et sa note à court terme de **F3 (tun)**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de TUNISIE VALEURS (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

L'article 13 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017 a relevé le montant des intérêts au titre des comptes spéciaux d'épargne et au titre des emprunts obligataires déductible de l'assiette de l'impôt sur le revenu, de mille cinq cent dinars (1500 dinars) à cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts des dépôts dans les comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie, au lieu de mille dinars(1000 dinars).

- Suite -

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «**TLF 2020-1**» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis, ainsi que la quantité y afférente.

**Marché des titres**

Il existe des titres de même catégorie qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «**TLF 2020-1**» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt «**TLF 2020-1**», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération « TLF 2020-1 » visée par le CMF en date du 26 février 2020 sous le n°20/1035 et du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2019 » enregistré auprès du CMF en date du 03/12/2019 sous le n°19-009, des indicateurs d'activité de Tunisie Leasing et Factoring relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 ainsi que de ses états financiers relatifs à l'exercice 2019 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de TUNISIE LEASING ET FACTORING - Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray, 1082 Tunisie Mahrajène, TUNISIE VALEURS, Immeuble Integra – Centre Urbain Nord, 1082 Tunisie Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)**

**Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.**

<b>AVIS DES SOCIETES</b>
--------------------------

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE****VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «ABC TUNISIE 2020-1»

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de ABC TUNISIE réunie le **30/04/2019** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires d'un montant total ne dépassant pas 40 millions de dinars à émettre dans un délai maximal de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

La même Assemblée Générale Ordinaire a autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale de la banque le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions des emprunts en question.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/12/2019** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 25 millions de dinars. Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant une durée entre 5 et 10 ans et des taux d'intérêt qui varient entre :

- TMM+2,50% brut l'an au minimum et TMM+3,50% brut l'an au maximum pour le taux variable ;
- 10,00% brut l'an au minimum et 12,00% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions de l'emprunt à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé le montant de l'émission à 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 25 millions de dinars et les durées de l'emprunt ainsi que les taux d'intérêt comme suit :

- Catégorie A : 11,00% brut l'an et/ou TMM+2,75% sur 5 ans ;
- Catégorie B : 11,50% brut l'an et/ou TMM+3,25% sur 7 ans dont 2 années de grâce.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire « ABC TUNISIE 2020-1 » est d'un montant de 20 Millions de dinars susceptible d'être porté à 25 Millions de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à 250 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

- Suite -

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **15/04/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/06/2020**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (25 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 250 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/06/2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2020** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **15/04/2020** aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence de Tunis Centre Urbain Nord, Agence de Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

### **But de l'émission**

ABC TUNISIE, de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

Par cette émission obligataire, la banque vise à collecter des ressources additionnelles pour supporter sa stratégie de développement future. Aussi, la banque cherche à s'adresser au marché financier et solliciter l'épargne publique, afin de devenir un émetteur récurrent et diversifier ses sources de financement futures.

C'est ainsi que la banque envisage durant la période 2019-2023 le recours au marché financier avec une émission obligataire annuelle de l'ordre de 20 MDT. Par ailleurs, la banque a obtenu l'accord d'ABC International Bank (Filiale du groupe Bank ABC) pour un crédit de 50 MEUR remboursable sur 5 ans.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « ABC TUNISIE 2020-1 »
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations.
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur à cet emprunt recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/06/2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises servant de base pour les besoins de la cotation en Bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **22/06/2020** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce:**

-Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,25% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

-Taux fixe : Taux annuel brut de 11,50% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, la catégorie et le type de taux à adopter.

**Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 juin** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **22/06/2025** pour la catégorie A et pour le **22/06/2027** pour la catégorie B.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sous les catégories A et B sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22/06/2025** pour la catégorie A et le **22/06/2027** pour la catégorie B.

- Suite -

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paielement :**

Le paielement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **22 juin** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paielement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **22/06/2021**.

Pour la catégorie B, le premier paielement en intérêts aura lieu le **22/06/2021** et le premier remboursement en capital aura lieu le **22/06/2023**.

Les paielements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 11,00% l'an pour la catégorie A et de 11,50% l'an pour la catégorie B.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de février 2020 à titre indicatif, qui est égale à 7,831% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,581% pour la catégorie A et de 11,081% pour la catégorie B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la catégorie A et de 3,25% pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de :

- 3 ans pour la catégorie A
- 5 ans pour la catégorie B.

- **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations est de :

- 2,632 années pour la catégorie A
- 4,003 années pour la catégorie B.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

- Suite -

**Notation de la banque:**

Dans sa lettre de notation du 06/01/2020, Fitch Ratings a confirmé :

- la note nationale à long terme attribuée à ABC Tunisie à AA+ (tun) avec perspective stable et;
- sa note à court terme à F1+ (tun).

**Notation de l'emprunt :**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note AA+ (tun) à l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1» en date du 21/02/2020.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire «ABC TUNISIE 2020-1» est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues aux guichets de TUNISIE VALEURS intermédiaire en Bourse (Agence Tunis Centre Urbain Nord, Agence Tunis Belvédère, La Marsa, Les Berges du Lac II, Nabeul, Kélibia, Sousse, Monastir, Sfax et Djerba) et des autres intermédiaires en Bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées par Tunisie Valeurs lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Il existe un emprunt obligataire émis par ABC TUNISIE coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, ABC TUNISIE s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «ABC TUNISIE 2020-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

ABC TUNISIE s'engage, dès la clôture de l'emprunt « ABC TUNISIE 2020-1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du **26/03/2020** sous le numéro **20-1039**, du document de référence « Bank ABC TUNISIE 2020 » enregistré par le CMF en date du 10/03/2020 sous le n°20-001, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020, ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La présente note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de ABC TUNISIE, ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse, Immeuble Integra - Centre Urbain Nord, 1082 TunisMahrajène et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

**AVIS DES SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée.**

**Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020. Il doit être, également, accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

**EMPRUNT OBLIGATAIRE  
« CIL 2020/1 »**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le **30 avril 2019** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) et ce, avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2019, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du **17 mars 2020** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de dix (10) Millions de dinars susceptible d'être porté à quinze (15) Millions de Dinars et a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « CIL 2020/1 » comme suit :

- ✓ Montant : 10 Millions de Dinars susceptible d'être porté à 15 Millions de Dinars ;
- ✓ Durée : 5 ans ;
- ✓ Taux fixe : 10,5% brut l'an ;
- ✓ Remboursement : semestriel constant, avec option de remboursement anticipé effectué à l'initiative du souscripteur.

**But de l'émission :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » a prévu, pour l'année 2020, des mises en force qui s'élèvent à 320 millions de dinars. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 30 millions de dinars par emprunts obligataires, le reste par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2020/1 ».

**Montant :** 10.000.000 DT susceptible d'être porté à 15.000.000 DT.

Le montant définitif de l'emprunt « CIL 2020/1 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

**Prix d'émission :** 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

- Suite -

**Prix de remboursement** : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Formes des titres** : Toutes les obligations du présent emprunt seront nominatives.

**Taux d'intérêt** : Les obligations du présent emprunt seront offertes à un taux d'intérêt fixe : Taux annuel brut de **10,5%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

**Taux de rendement actuariel** : C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,50%** l'an.

**Durée totale** : Les obligations de l'emprunt obligataire « CIL 2020/1 » seront émises sur une durée de **5 ans**.

**Durée de vie moyenne** : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital, puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **2,75 ans**.

**Duration** : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre.

La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,377 années**.

**Période de souscription et de versement** : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10 avril 2020** et clôturées au plus tard le **5 juin 2020**.

Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximal de l'émission (15.000.000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 150.000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 10.000.000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **5 juin 2020**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **8 juillet 2020**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux Bulletins Officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Date de jouissance en intérêts** : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **5 juin 2020**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises, qui servira de base à la négociation en Bourse, est fixée au **5 juin 2020**, soit la date limite de clôture des souscriptions et ce, même en cas de prorogation de cette date.

- Suite -

**Amortissement et remboursement :** Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 dinars par obligation, soit le un dixième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera dès le premier semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le **5 juin 2025**.

**Paiement :** Le paiement semestriel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués, le **5 juin** et le **5 décembre** de chaque année à partir du **5 décembre 2020**.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **5 décembre 2020**.

Un remboursement anticipé est autorisé au souscripteur à partir du premier semestre avec obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing avant la date d'échéance de 60 jours et ce, par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Clause de remboursement anticipé :** Les obligations émises dans le cadre du présent emprunt peuvent faire l'objet d'un remboursement anticipé portant sur toutes les obligations en circulation. Le remboursement se fera au gré du souscripteur à la valeur nominale restant due à l'une des dates de l'échéancier semestriel augmentée des intérêts courus avec l'obligation d'informer la Compagnie Internationale de Leasing 60 jours avant la date d'échéance par le dépôt d'une lettre de demande de remboursement anticipé à son bureau d'ordre.

**Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :** Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10 avril 2020** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », intermédiaire en Bourse, 10 Rue Pierre de Coubertin, 1001 Tunis.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :** L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « CIL 2020/1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement « CGI », Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la quantité d'obligations souscrite par ce dernier.

**Garantie :** Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

**Notation :** L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note '**BBB- (tun)**' à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » en date du **19 mars 2020**.

**Cotation en Bourse :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL », s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, la Compagnie Générale d'Investissement « CGI » de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2020/1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :** La Compagnie Internationale de Leasing « CIL » s'engage, dès la clôture de l'emprunt « CIL 2020/1 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Tribunal compétent en cas de litige :** Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le **N° 20/1040** en date du **26 mars 2020**, du document de référence « CIL 2019 » enregistré par le CMF en date du **16 octobre 2019** sous le **N° 19/007**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre de l'exercice 2020, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2020 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2019, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2020.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL au 16, Avenue Jean Jaurès – 1001 – Tunis, de la CGI, intermédiaire en Bourse au 10 Rue Pierre de Coubertin – 1001 –Tunis et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 et les états financiers relatifs à l'exercice 2019 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, respectivement au plus tard le 20 avril 2020 et le 30 avril 2020.

## بلاغ الشركات

### الجلسة العامة العادية

## الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04 مكرّر ، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلقدير.

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 14 فيفري 2020 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الجمعة 17 أفريل 2020 على الساعة العاشرة والنصف صباحا بنزل الشراكتون (الهيكتون سابقا) للجلسة العامة العادية وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- تلاوة تقرير مجلس الإدارة للجلسة العامة العادية للسنة المالية 2019
- تلاوة تقارير مراقبي الحسابات للسنة المالية 2019
- المصادقة على القوائم المالية المختومة بتاريخ 2019-12-31
- إقرار ذمة أعضاء مجلس الإدارة عن السنة المالية 2019
- تبويب الحاصل السنوي للسنة المالية 2019
- تحديد منح الحضور ومنحة رئيس المجلس ومنحة اللجنة الدائمة للتدقيق.

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلقدير تونس. قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.

بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي (إدارة المراقبة).  
ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة) طيلة المدد القانونية .

## بلاغ الشركات

### الجلسة العامة خارقة للعادة

## الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04 مكرّر ، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلديير.

قرر مجلس إدارة شركة الصناعات الكيماوية للفليور المنعقد يوم 14 فيفري 2020 دعوة المساهمين إلى الحضور يوم الجمعة 17 أفريل 2020 على الساعة العاشرة صباحا بنزل الشراتون (الهيئتون سابقا) للجلسة العامة خارقة للعادة وذلك للتداول في جدول الأعمال الآتي:

- تنقيح الفصل الرابع للعقد التأسيسي للشركة والمتعلق بتغيير عنوان المقر الاجتماعي.

يجوز لأصحاب الأسهم حضور الجلسة شخصيا أو بطريقة إنابة بموجب توكيل خاص ينبغي إيداعه أو إرساله للمقر الاجتماعي الكائن بـ 06 نهج الأمين العباسي البلديير تونس. قبل تاريخ الاجتماع بخمسة أيام.

بإمكان المساهمين سحب التوكيل من المقر الاجتماعي (إدارة المراقبة).

ستوضع كل الوثائق المعدة للجلسة العامة العادية تحت طلب المساهمين بالمقر الاجتماعي (إدارة المراقبة) طيلة المدة القانونية .

## بلاغ الشركات

### مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

## الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04 مكرّر ، نهج الأمين العباسي 1002 تونس البلفدير.

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 17 أبريل 2020

### القرار الأول :

إن الجلسة العامة العادية، بعد إطلاعها على تقرير مجلس الإدارة والتقرير العام والخاص لمراهبي الحسابات وعلى الموازنة وكافة النتائج المختومة في 31 ديسمبر 2019 حسب النظام المرجعي لقانون المحاسبة، تصادق على القوائم المالية لسنة 2019 وكل العمليات المبيّنة بهذه القوائم المالية.

### القرار الثاني :

بعد استماعها إلى التقرير الخاص لمراهبي الحسابات والمتعلق بالعمليات المنصوص عليها بالفصل 200 والفصل 475 في مجلة الشركات التجارية، تصادق على كل ما جاء بالتقرير المذكور أعلاه.

### القرار الثالث :

تقرر الجلسة العامة العادية بتبويب نتائج السنة المالية 2019 على النحو التالي:

- النتيجة المالية للسنة المحاسبية 2019 : 23.195.543 دينار تونسي

- النتائج المؤجلة : 31 133 553 دينار تونسي

-----  
المجموع : 54 329 096 دينار تونسي

- الاحتياطيات القانونية: دينار تونسي -----

-----  
الأرباح القابلة للتوزيع: 54 329 096 دينار تونسي

- الأرباح الموزعة : دينار تونسي لكل سهم -----

- مجموع الأرباح الموزعة : دينار تونسي -----

- رصيد منقول 2019: دينار تونسي -----

### القرار السابع:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة لإدارتهم أعمال الشركة خلال السنة المالية 2019  
المختومة بتاريخ .2019.12.31.

### القرار السادس:

بعد إعلامها بكتراح مجلس الإدارة، توافقي الجلسة العامة العادية على ..... كتاريخ بدء  
توزيع مرابيح 2019 وذلك عن طريق ثباتك الشركة التوسية بين المهنيين للمقاصة والمحافظة على  
الأوراق المالية TUNISIE CLEARING وثباتك المقر الاجتماعي للشركة.

### القرار السادس:

تحدد الجلسة العامة العادية مبلغ ..... ألف دت كمنحة حضور لكل عضو من أعضاء مجلس الإدارة  
لسنة 2020. كما تحدد المنحة الخاصة برئيس مجلس الإدارة ب ..... ألف دت. وتحدد مبلغ  
..... دت كمنحة لكل عضو من لجنة المراجعة الدائمة للشركة.

### القرار السابع:

إن الجلسة العامة العادية تمنح كل الصلاحيات لكاتب الجلسة للقيام بكل الإجراءات المتعلقة  
بالمسجل والإعلام وبكل ما ينص عليه القانون.

## بلاغ الشركات

مشروع قرار الجلسة العامة الخارقة للعادة

### الصناعات الكيماوية للفليور

المقر الاجتماعي: 04 مكرّر ، نهج الأمين العياسي 1002 تونس البلقدير.

مشروع القرارات التي ستعرض للمصادقة على الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 17 أفريل 2020

القرار الأول : إنّ الجلسة العامة الخارقة للعادة توافق بالإجماع على قرار تنقيح الفصل الرابع للعقد التأسيسي للشركة والمتعلق بتغيير عنوان المقر الاجتماعي.

#### الفصل -4- :المقر الاجتماعي(النسخة القديمة)

1. حدد المقر الاجتماعي بتونس: 4 مكرّر، نهج الأمين العياسي 1002 تونس البلقدير.
2. يمكن نقل المقر الاجتماعي إلى أي مكان آخر من البلاد التونسية وذلك وفق ما تقرره الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين حسب الفصل 51 من هذا القانون الأساسي.
3. يمكن للشركة فتح فروع أو مكاتب أو وكالات أو نيابات وذلك حينما يرى مجلس الإدارة مصلحة في ذلك.

#### الفصل -4- :المقر الاجتماعي(النسخة الجديدة)

1. حدد المقر الاجتماعي بتونس: 6، نهج الأمين العياسي 1002 تونس البلقدير.
2. يمكن نقل المقر الاجتماعي إلى أي مكان آخر من البلاد التونسية وذلك وفق ما تقرره الجلسة العامة الخارقة للعادة للمساهمين حسب الفصل 51 من هذا القانون الأساسي.
3. يمكن للشركة فتح فروع أو مكاتب أو وكالات أو نيابات وذلك حينما يرى مجلس الإدارة مصلحة في ذلك.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS**SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES « SAH »**

SIEGE SOCIAL : 5 Rue 8610 Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis Carthage -

1. LA SOCIETE SAH

La Société d'Articles Hygiéniques « SAH » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2020 :

Indicateurs		1 <sup>er</sup> Trim 2020	1 <sup>er</sup> Trim 2019	Variation en %	Cumul au 31/12/2019
<b>Revenus (Hors Taxes)</b>	<b>(1)</b>	<b>100 106</b>	<b>106 314</b>	<b>-5,8%</b>	<b>396 211</b>
Local		82 908	83 263	-0,4%	309 536
Export		17 198	23 051	-25,3%	86 675
<b>Productions valorisées</b>	<b>(2)</b>	<b>103 107</b>	<b>102 146</b>	<b>+1%</b>	<b>347 095</b>
<b>Investissement</b>	<b>(3)</b>	<b>5 674</b>	<b>2 225</b>	<b>+155%</b>	<b>20 414</b>
<b>Structure d'endettement</b>	<b>(4)</b>	<b>149 745</b>	<b>138 256</b>	<b>+8,3%</b>	<b>138 181</b>
Endettement à LMT		35 115	38 152	-7,9%	105 566
Emprunt à CT		114 630	116 404	-1,5%	32 615

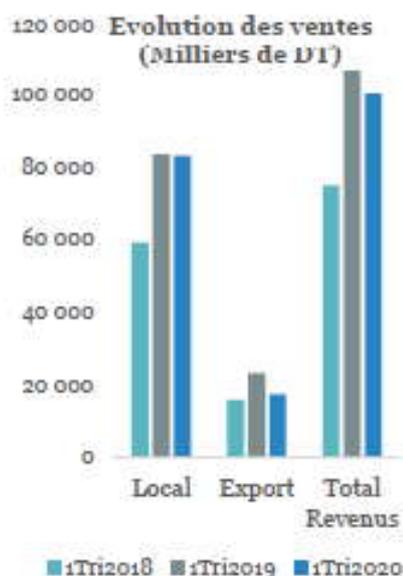
Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars

(1) Les revenus s'élèvent au 31 mars 2020 à 100.1 millions de dinars contre 106.3 millions de dinars au 31 mars 2019, soit un repli de 5,8%.

(2) La production est calculée selon la formule : revenus hors taxes + variation des stocks de produits finis et des encours. Elle a enregistré une variation proportionnelle à la variation des revenus et prend en compte les stocks des commandes non encore livrées.

(3) Les investissements au 31 mars 2020 s'élèvent à 5.7 millions de dinars contre 2.2 millions de dinars pour la même période en 2019

(4) L'endettement s'élève au 31 mars 2020 à 149.7 millions de dinars contre 138.2 millions de dinars au 31 décembre 2019, enregistrant ainsi une augmentation de 11.6 millions de dinars.

**Revenus**

Au terme du premier trimestre 2020, les ventes ont enregistré une baisse de 5,8% par rapport au premier trimestre 2019 :

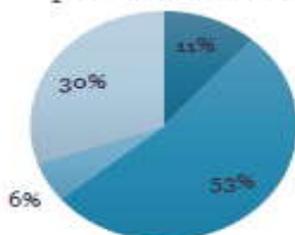
**Marché local :** La société a maintenu le même niveau de ventes par rapport à la même période de l'année précédente. Cette performance traduit la résilience du marché local malgré une situation économique difficile

**Marché à l'export :** Les ventes à l'export ont régressé de 25,3% au cours du premier trimestre 2020. Cependant le niveau des ventes à l'export reste supérieur à celui réalisé en 2018 de 34%.

Le chiffre d'affaires de SAH Tunisie, ajusté des commandes non encore livrées sur le marché local ainsi que celles destinées au marché libyen, enregistrerait une croissance de 6%, soit une croissance de 5,6% sur le marché local et une croissance de 9,3% pour les ventes à l'export. Ces commandes non encore livrées et relatives au mois de mars seront livrées au cours du mois d'avril.

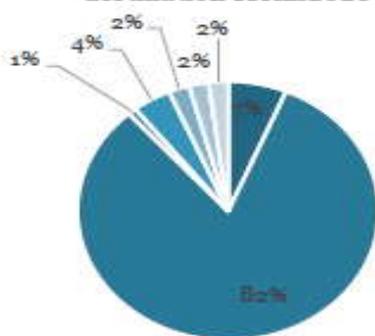
- Suite -

Revenus par gamme de produits 1Trim2020



■ Hygiène Féminine ■ Hygiène Bébé  
■ Hygiène Adulte ■ Papier

Revenus de l'export par destination 1Trim2020



• MAROC • LIBYE  
• COTE D'IVOIRE • SENEGAL  
• CONGO • GABON  
• Autres

Au 31 mars 2020, les ventes d'hygiène bébé contribuent à hauteur de 53% dans les ventes totales de SAH Tunisie suivies des ventes de papier (30%) et des ventes d'hygiène féminine (11%).

Au 31 mars 2020, la Libye est la première destination d'export pour SAH Tunisie, représentant 82% de ses ventes à l'export.

### Investissement

Les investissements ont atteint 5.7 millions de dinars, soit une croissance de +155% par rapport au premier trimestre 2019, et correspondent à de nouvelles acquisitions de matériel de production et de matériel de transport. Conformément aux objectifs, le niveau des investissements pour l'année 2020 sera en croissance par rapport au niveau de 2019 en lien avec l'extension de la capacité de production.

### Endettement

Le niveau d'endettement global est passé de 154.6 millions de dinars au 31 mars 2019 à 149.7 millions de dinars au 31 mars 2020, enregistrant ainsi une diminution de 4.8 millions de dinars et renforçant l'autonomie financière de l'entreprise. La baisse est enregistrée respectivement sur les dettes à LMT (-7.9%) et les dettes à CT (-1.5%). A comparer au 31 décembre 2019, le niveau d'endettement demeure bien maîtrisé malgré les investissements en cours et les effets de la crise sanitaire sur ses opérations.

## 2. LE GROUPE SAH

Le groupe SAH publie ci-dessous ses indicateurs d'activité consolidés relatifs au premier trimestre 2020 :



Chiffres non audités exprimés en milliers de dinars et en hors taxes

- Suite -

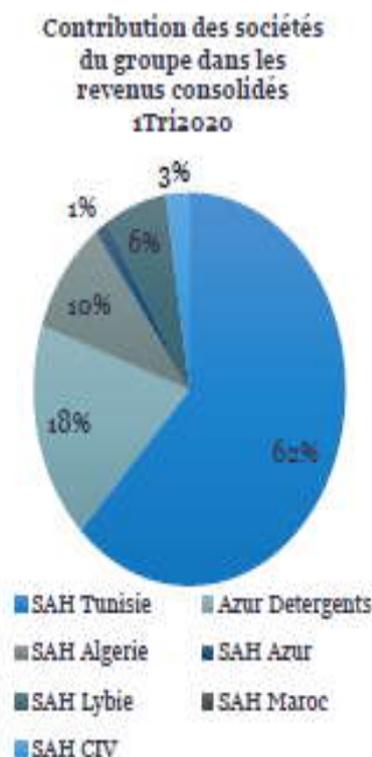
## Performances commerciales

Les revenus consolidés du groupe SAH s'élèvent au 31 mars 2020 à 160.6 millions de dinars contre 135 millions de dinars au 31 mars 2019, en hausse de 19%.

Retraité de l'incidence des commandes non livrées sur le marché local de l'ordre de 5 millions de dinars et des commandes non exportées de l'ordre de 8 millions de dinars vers les marchés libyen et algérien, les revenus consolidés atteindraient 173.6 millions de dinars, +28.6% par rapport au premier trimestre 2019, soit une progression de 38.3% sur les ventes locales consolidées et 13.4% sur les ventes à l'international.

En effet, les livraisons ont été temporairement perturbées durant le mois de mars suite à la restriction des déplacements sur le territoire tunisien et la suspension des vols internationaux ainsi que la fermeture des frontières terrestres en réponse à la propagation de la pandémie du COVID-19.

Le groupe a sécurisé une solution maritime et reprendra ses livraisons durant le mois d'avril pour la Libye. Par ailleurs, SAH poursuit sa stratégie d'expansion afin de développer sa présence sur les marchés extérieurs d'une part, et de consolider ses ventes à l'international par la diversification de ses produits d'autre part.



La progression des revenus consolidés au premier trimestre 2020 (par rapport au premier trimestre 2019) a été tirée par une solide performance sur le marché local soutenue par les revenus supplémentaires d'Azur Détergents ainsi que les bonnes performances de SAH Libye en hausse de 50% et SAH Côte d'Ivoire en augmentation de 10%.

La croissance des filiales libyenne et ivoirienne combinée au maintien du chiffre d'affaires de SAH Algérie ont compensé le fléchissement global du chiffre d'affaires des autres unités SAH de (-6%).

## Performances financières :

La rentabilité du groupe devrait s'améliorer au cours du premier trimestre 2020 bénéficiant de (1) l'impact de la baisse des prix des matières premières principales notamment la cellulose, le super absorbant et la pâte à papier, (2) l'optimisation du processus de ses opérations et (3) la maîtrise de ses charges financières par la limitation au recours à l'endettement financier. Pour maintenir la solidité de sa liquidité, le groupe a procédé à l'optimisation des délais avec ses fournisseurs et ses clients avec une intensification des efforts de recouvrement.

- Suite -

## Plan de développement

Le groupe SAH confirme son engagement quant à la finalisation de son plan de développement entamé en 2018 :

- **Azur Détergents** : Développement d'une nouvelle gamme de produits destinée aux professionnels ainsi que la vente de produits sous la marque du distributeur en partenariat avec les grandes enseignes de distribution ;
- **Azur Papier** : L'entrée en production de la deuxième ligne d'Azur Papier est prévue au second semestre 2020, ce qui augmentera la capacité de production de 150% ;
- **SAH Tunisie** : De nouveaux produits seront développés et seront axés sur l'innovation technologique grâce à l'acquisition de nouvelles unités de production ;
- **SAH Sénégal** : L'unité de production entrera en exploitation au courant du second trimestre 2020

## Perspectives 2020

La croissance sera soutenue par une solide performance des produits hygiène axée sur l'innovation et la mise en production de la deuxième ligne d'Azur Papier, prévue au second semestre 2020.

De plus, la société Azur Détergents réalisera sa première année d'activité pleine en 2020 avec un chiffre d'affaires annuel estimé à 135 millions de dinars, incluant 20 millions de dinars destinés aux marchés de l'exportation, soit une progression globale de 140% tout en doublant ses ventes à l'export.

La croissance des ventes à l'international sera principalement tirée par les performances en Algérie, en Libye, en Côte d'Ivoire et au Sénégal, dont l'unité de production entrera en exploitation courant le second semestre 2020. De nouveaux marchés africains ont été prospectés et leurs réalisations vont également soutenir la croissance.

Pour le moment et en dépit des contraintes de livraison rencontrées au premier trimestre 2020, le groupe SAH maintient ses prévisions pour le premier semestre 2020 tout en surveillant de très près l'impact de la crise sanitaire actuelle.

- Suite -

### 3- CODIV-2019 – Plan de Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité a été activé pour continuer à fonctionner en cette période de crise sans précédent en tant qu'activité essentielle. Depuis le début de la pandémie, le groupe SAH a défini trois priorités claires :

1. *Assurer la sécurité et le bien-être des employés dans les lieux de travail* : Un protocole de travail à domicile pour les salariés de bureau est mis en place. Pour les employés des usines où le télétravail ne peut pas s'appliquer et l'aménagement des horaires de travail est difficile, les mesures sanitaires préventives ont été renforcées. Les équipes sont allégées avec le respect des règles de la distanciation en conservant un état constant de stérilisation et de désinfection des lieux et du matériel avec un suivi journalier de l'application des mesures sanitaires.  
En plus des gestes barrière, des mesures de sécurité ont été la mise à disposition notamment de distributeurs de solutions hydro alcooliques dans l'ensemble des espaces communs, de savons antibactériens pour se laver les mains, de masques de protection et de gants jetables.
2. *Continuer à répondre aux besoins des ménages et des professionnels* : Le groupe s'est engagé à répondre aux besoins des consommateurs avec diligence et de façon responsable en assurant la disponibilité de ses produits face à une demande accrue dans ce contexte exceptionnel.
3. *Fournir un soutien à la communauté locale face à l'adversité* : Le groupe SAH a répondu à l'appel du ministère de la Santé pour la collecte de fonds avec une contribution de 200 mille dinars au profit du fonds de solidarité 1818. Il a mis à disposition à titre gracieux 80.000 litres d'eau de Javel, désinfectants et autres produits de détergent en faveur des structures de santé publique.  
Des mesures ont été prises pour soutenir les efforts déployés pour la communauté locale. Le groupe SAH s'est engagé à améliorer la vie quotidienne de 400 familles de ceux qui sont dans le besoin en partenariat avec les supermarchés Aziza et a fourni plus de 50 mille dinars en faveur des organisations de santé et des comités de solidarité ainsi que des autorités locales dans les gouvernorats de Zaghouan et Béja.

## AVIS DES SOCIÉTÉS

**INDICATEURS D'ACTIVITES TRIMESTRIELS****Société EURO- CYCLES**

Siège social : Z.I KALAA KEBIRA 4060 SOUSSE

La Société EURO-CYCLES publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre 2020.

		UNITES	Performances du 1er Trimestre		Cumul Période du 01/01 au 31/03		Variation		2019
			2020	2019	2020	2019	Envaleur	EN%	
1	<b>CHIFFRE D'AFFAIRE</b>	Milliers de Dinars	<b>19272</b>	<b>18248</b>	<b>19272</b>	<b>18248</b>	<b>1024</b>	<b>6%</b>	<b>87653</b>
	Chiffre d'affaire Export	Milliers de Dinars	19272	18248	19272	18248	1024	6%	87653
							En nombres		
2	<b>VOLUME DE PRODUCTION</b>	VELOS	<b>85080</b>	<b>77135</b>	<b>85080</b>	<b>77135</b>	<b>7945</b>	<b>10,3%</b>	<b>351523</b>
							Envaleur		
3	<b>INVESTISSEMENT</b>	Milliers de Dinars	<b>47</b>	<b>122</b>	<b>47</b>	<b>122</b>	<b>-75</b>	<b>-61%</b>	<b>692</b>
	Investissement corporel et incorporels	Milliers de Dinars	47	122	47	122	-75	-61%	692
	Investissement financiers	Milliers de Dinars					Envaleur		
4	<b>STRUCTURED'ENDETTEMENT</b>	Milliers de Dinars			<b>23594</b>	<b>12934</b>	<b>10660</b>	<b>82%</b>	<b>17344</b>
	Endettement à long et moyen terme	Milliers de Dinars			534	1449	-915	-63%	534
	Échéances à court terme	Milliers de Dinars			763	747	16	2%	915
	Crédit de Gestion (Financement Import)	Milliers de Dinars			22297	10738	11559	108%	15895

\* Les Chiffres arrêtés au 31/12/2019 ont été retraités.

Les bases retenues pour l'élaboration des indicateurs ci-dessus sont: la comptabilité générale et la comptabilité matière. Ces informations restent provisoires.

**Commentaires:**

\* La société EURO-CYCLES a réalisé au 31 Mars 2020 un chiffre d'affaire de 19272 MDT, soit une augmentation de 6% par rapport au premier trimestre 2019.

\* La production au 31 Mars 2020 a augmenté de 10.3% par rapport à la même période de 2019.

\* Les investissements au 31 Mars 2020 ont été de l'ordre de 47639 DT,

\* Les engagements bancaires de la Société EURO-CYCLES se sont élevés à 23594 MDT au 31/03/2020.

**AVIS DES SOCIÉTÉS\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE :**

**SOCIETE : BH ASSURANCE**

**Siège social :** Lot AFH BC5 Centre Urbain Nord- Tunis -1003

BH Assurance informe ses honorables actionnaires qu'au vu des circonstances actuelles de force majeure, son Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 08 avril 2020, a décidé de reporter la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire, initialement prévue pour le 14 avril 2020, à une date ultérieure et d'annuler par conséquent la convocation émise pour le 14.04.2020.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

---

2020 -- 0271

**BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
4<sup>ème</sup>Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
*Mr. Salah Essayel*

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188.603	191.428	191.458		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128.808	130.793	130.814		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108.693	110.094	110.109		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114.417	116.545	116.566		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112.884	114.466	114.483		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108.832	111.065	111.089		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109.304	110.798	110.812		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45.027	45.450	45.454		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31.415	31.824	31.830		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105.929	107.668	107.683		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16.707	16.938	16.940		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121.384	122.652	122.665		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1.159	1.164	1.164		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111.984	113.810	113.828		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11.040	11.185	11.186		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156.564	159.679	159.712		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11.084	11.224	11.226		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
18 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1.742	1.763	1.765		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
19 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60.901	61.542	61.548		
20 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129.454	126.003	126.169		
21 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112.135	100.434	100.861		
22 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	-	101.181	101.202		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
23 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136.744	123.365	123.933		
24 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510.165	477.723	479.338		
25 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128.967	114.957	115.043		
26 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135.741	122.005	122.183		
27 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130.499	124.357	124.447		
28 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112.462	106.723	106.688		
29 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109.116	93.693	94.410		
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179.510	165.569	166.152		
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96.478	85.776	85.941		
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118.731	116.302	116.480		
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169.247	143.720	144.459		
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144.657	130.833	131.343		
35 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103.478	90.220	90.797		
36 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22.654	19.312	19.462		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
37 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087.476	2064.140	2062.262		
38 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129.316	118.151	116.314		
39 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165.770	161.261	160.803		
40 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201.273	180.092	177.580		
41 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17.721	15.674	15.429		
42 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2.784	2.623	2.652		
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2.466	2.359	2.379		
44 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75.837	66.654	67.839		
45 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1.164	1.068	1.049		
46 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1.226	1.244	1.245		
47 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1.166	1.123	1.110		
48 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1.137	1.065	1.046		
49 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118.999	103.608	104.106		
50 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131.708	126.518	126.161		
51 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133.301	1027.271	1032.568		
52 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11.951	10.101	10.225		
53 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10.127	9.159	9.059		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
54 UBCL-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93.956	78.577	78.929		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5.200	109.695	111.185	111.201
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4.302	102.952	103.887	103.896
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5.018	106.235	107.799	107.813
58 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4.854	104.788	106.431	106.447
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GREEE	07/05/07	11/04/19	5.505	106.654	108.559	108.579

60	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4.502	108.650	110.371	110.389
61	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5.365	106.238	107.803	107.818
62	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4.163	103.341	104.843	104.859
63	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3.620	103.510	104.428	104.437
64	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	06/04/20	6.190	107.338	103.041	103.057
65	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5.496	109.277	111.240	111.260
66	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4.274	105.949	107.075	107.086
67	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3.543	104.849	105.941	105.952
68	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4.574	104.910	106.438	106.454
69	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4.425	105.102	106.268	106.280
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5.520	104.538	106.174	106.192
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3.847	106.500	107.702	107.714
72	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5.274	104.751	106.462	106.479
73	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4.859	104.017	105.675	105.691
74	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3.952	106.872	108.096	108.109
75	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4.014	103.322	104.455	104.467
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3.763	105.166	107.242	107.256
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5.028	105.649	107.460	107.479
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4.461	106.572	108.237	108.253
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110.621	112.642	112.892
<b>SICAV MIXTES</b>								
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0.819	62.748	56.318	56.472
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1.420	96.337	83.840	84.504
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	06/04/20	0.761	18.466	17.490	17.487
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9.117	302.994	281.317	282.095
84	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33.007	2323.978	2033.316	2034.557
85	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2.973	74.850	72.363	72.253
86	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2.618	57.242	57.480	57.526
87	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0.737	113.302	102.159	102.480
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0.255	11.494	10.780	10.784
89	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0.353	13.700	11.916	11.953
90	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0.297	16.225	13.427	13.435
91	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0.153	13.957	11.982	11.981
92	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4.830	154.051	152.763	152.776
93	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0.070	9.038	7.351	7.388
94	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4.764	116.092	103.690	103.496
95	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0.428	89.378	78.580	78.917
96	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0.599	93.397	79.289	79.636
97	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3.717	98.086	100.140	99.862
98	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1.830	98.741	81.090	79.859
99	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1.178	92.975	90.144	89.962
100	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9.984	8.204	8.252
101	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1.356	96.139	83.973	84.049
102	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2.731	153.406	132.356	133.231
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
103	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0.963	105.212	91.202	88.122
104	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2.626	114.873	110.226	110.033
105	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0.833	120.725	109.715	109.181
106	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.084	191.573	167.225	167.876
107	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5.473	179.797	164.177	164.798
108	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6.417	161.038	152.082	152.619
109	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23.160	19.299	19.469
110	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144.945	122.474	121.367
111	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1.737	138.623	134.319	132.447
112	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80.346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
113	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13.765	1037.520	992.217	989.442
114	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101.823	5860.990	5166.762	5165.939
115	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110.305	5281.119	4827.697	4790.338
116	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1.883	90.737	83.021	80.378
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065.783	4522.152	4515.557
118	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9.947	9.386	9.250
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
119	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3.829	120.893	109.790	108.253
<b>FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE</b>								
120	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205.927	11 311.257	10114.953	9977.479

\* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « Arije El Médina », les déclassements de la « Société de Conditionnement des Huiles d'Olives -CHO- » et de la société « CHO Company », l'ouverture au public de la Société d'Investissement à Capital Variable AMEN ALLIANCE SICAV, la liquidation du fonds d'amorçage « CAPITALEASE SEED FUND » et le retrait d'agrément des fonds « NETINVEST POTENTIEL », « FCPR VALITECH I », « ITQAN INVESTMENT FUND », « FCPR BYRSA FUND » et « FCPR GABES SOUTH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669

67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Hourmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeïtula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332

56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
64.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400

93. Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

**III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE**

**LISTE DES SICAV ET FCP**

	<b>OPCVM</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Type</b>	<b>Gestionnaire</b>	<b>Adresse du gestionnaire</b>
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
14	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
18	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
19	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

**DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020**

23	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
24	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
25	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
26	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
29	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
41	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
44	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

52	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
53	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
54	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
56	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
68	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
69	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
74	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR : 17/02/2020

80	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
81	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
86	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
87	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
89	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
90	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
91	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
94	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
95	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
96	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
100	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
104	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
105	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère

108	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
109	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
110	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
113	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
120	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
6	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DE SOCIETES****ETATS FINANCIERS****AL BARAKA BANK TUNISIA**

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

AL BARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 17 avril 2020. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M. Chérif BEN ZINA et M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

**Bilan****Arrêté au 31 Décembre 2019****(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	187 653	70 946
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	358 201	444 359
Créances sur la clientèle	3	1 054 095	888 469
Portefeuille-titre commercial	4	629 269	447 861
Portefeuille d'investissement	5	49 806	50 387
Valeurs immobilisées	6	86 379	68 938
Autres actifs	7	11 669	10 489
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>2 377 072</b>	<b>1 981 449</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque centrale et CCP		11 665	7 724
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	583 002	377 468
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	1 519 863	1 308 597
Emprunts et ressources spéciales	10	60 945	106 166
<i>Dépôt ABG</i>		59 993	106 025
<i>Autres Ressources</i>		952	141
Autres passifs	11	27 912	22 017
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>2 203 387</b>	<b>1 821 972</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		120 000	120 000
Réserves		38 654	39 344
Résultats Reportés		-	(4 089)
Résultat de la période		15 031	4 222
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	12	<b>173 685</b>	<b>159 477</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>2 377 072</b>	<b>1 981 449</b>

**État des engagements hors bilan**

**Arrêté au 31 Décembre 2019**

**(Unité : en milliers Dinars)**

	<b>Note</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
<b><u>Passifs éventuels</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		29 020	49 095
Crédits documentaires		21 668	13 650
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>50 688</b>	<b>62 745</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	13	79 622	89 370
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>79 622</b>	<b>89 370</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Garanties reçues	14	622 221	888 543
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>622 221</b>	<b>888 543</b>

**Etat de résultat**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<b><u>Produits d'exploitation bancaire</u></b>			
Profits et revenus assimilés	15	95 224	70 683
Commissions (en produits)	16	17 351	15 118
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	17 871	14 698
Revenus du portefeuille d'investissement	18	2 848	2 835
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>133 294</b>	<b>103 334</b>
<b><u>Charges d'exploitation bancaire</u></b>			
Profits encourus et charges assimilées	19	(45 794)	(31 482)
Commissions encourues		(2 996)	(1 947)
Pertes sur portefeuille-titres commercial et opérations financières		(100)	(327)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(48 890)</b>	<b>(33 756)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>84 404</b>	<b>69 578</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	(9 049)	(14 279)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	(281)	641
Autres produits d'exploitation		147	146
Frais de personnel		(35 128)	(31 241)
Charges générales d'exploitation	22	(13 054)	(12 265)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(6 447)	(6 058)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>20 593</b>	<b>6 522</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	23	26	(675)
Impôt sur les bénéfices		(5 166)	(1 400)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>15 453</b>	<b>4 447</b>
Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	24	(422)	(225)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>15 031</b>	<b>4 222</b>

**État des flux de trésorerie**  
**Période du 1er Janvier au 31 décembre 2019**  
**(Unité : en milliers de Dinars)**

	Note	31-12-2019	31-12-2018
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		<b>15 031</b>	<b>4 222</b>
Ajustement pour :			
Amortissements & résorption		6 447	6 058
Provisions		9 330	13 974
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		(26)	623
<b>Variation :</b>			
Créances clients et établissements financiers		82 063	301 587
Dépôts clients et établissement financiers		(416 801)	(459 161)
Portefeuille titres Commercial		181 409	189 109
Autres actifs		4 851	13
Autres passifs		(5 895)	(5 519)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>(123 591)</b>	<b>50 906</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(581)	986
Acquisitions / cessions des immobilisations		17 441	(3 777)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>16 860</b>	<b>( 2 791)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>			
Dette subordonnée		46 032	13 917
Dividendes versés		-	-
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>46 032</b>	<b>13 917</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(60 699)	62 032
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(44 691)	(106 723)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>25</b>	<b>(105 390)</b>	<b>(44 691)</b>

**Notes aux états financiers**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2019**

**1. Présentation de la banque**

AL Baraka Bank Tunisie est une société anonyme au capital de 120 000 000 dinars créée en 15/06/1983 et régie par la loi N°2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et établissements financiers.

**2. Référentiel d'élaboration et de présentation des états Financiers**

Les états financiers de « **Al Baraka BankTunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- La loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

-La réglementation bancaire éditée par les circulaires de la BCT.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe) et aux normes comptables internationales de l'AAOIFI.

**3. Exercice comptable**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

**4. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers de « **Al Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**4.1.Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

**Comptabilisation des engagements**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloques, pour leur valeur nominale.

**Comptabilisation des revenus**

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 Décembre 2019 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'études, de gestion et de mise en place de financement sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les revenus pris en compte antérieurement en résultat au cours d'exercices antérieurs ne sont pas extournés, mais sont provisionnés, compte tenu de la valeur des garanties, conformément aux dispositions de la circulaire BCT n° 91-24.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les produits prohibés par les normes islamiques ne sont pas comptabilisés au résultat de l'exercice et sont portés net d'impôt dans des comptes d'attentes au passif courant en attente de liquidation.

#### **4.2.Provision sur les engagements**

##### ***Provision individuelle ordinaire***

Les provisions individuelles sur les engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque et les taux minimum de provisionnement de la manière suivante :

A	Actifs courants	0%
B1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
B2	Actifs incertains	20%
B3	Actifs préoccupants	50%
B4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des profits réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

##### ***Provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4***

La circulaire de la BCT n° 2013-21 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution des provisions additionnelles pour couvrir les risques sur les engagements ayant une ancienneté supérieure ou égale à 3 ans dans la classe 4. Les modalités de calcul sont fixées par ladite circulaire.

### ***Provisions collectives sur engagements***

La circulaire de la BCT n° 2012-09 modifiant la circulaire de la BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements a exigé la constitution, par prélèvement sur le résultat de l'exercice, des provisions collectives pour couvrir les risques sur engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire n° 91-24.

Les modalités de calcul sont prévues par la méthodologie référentielle annexée au circulaire n°2012-20 du 06 décembre 2012.

#### **4.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Ce cours correspond au cours de change moyen interbancaire opération en compte. La banque a utilisé le cours moyen de change actualisé par séquence tel qu'a été affiché par la Banque Centrale de la Tunisie au 31 Décembre 2019. La variation de change due à cette réévaluation est imputée dans le résultat de l'exercice.

#### **4.4. Classification et évaluation des titres**

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursier, les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres.

Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titre commercial.

#### **4.5. Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les dividendes sur les titres détenus par la banque sont constatés au résultat de l'exercice suite à l'approbation de leurs distributions soit par l'assemblée générale des actionnaires soit par l'assemblée spéciale des actionnaires selon le cas.

Les profits sur les titres de placements sont constatés en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés à l'exercice.

#### **4.6. Les valeurs immobilisées et amortissements**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques (Temenos)	6,66 %
Autres logiciels informatiques	33 %

Agencement, Aménagement et Installations, DAB	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

#### 4.7. ZAKAT

La banque ne procède pas à la liquidation de la ZAKAT tant qu'elle n'est pas mandatée à le faire ni par loi, ni par ses statuts, ni par l'assemblée générale des actionnaires, ni encore par ses clients.

#### 4.8 Fonds de garanties

La banque a adhéré au fonds de garantie des dépôts régit par la loi N° 48-2016 du 11/07/2016 relative aux banques et aux établissements financiers et le décret n° 2017-268 du 01/2/2017.

### 5. Notes explicatives

*(Les chiffres sont exprimés en KTND : milliers de Dinars Tunisiens)*

#### Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2019 un total de 187 653 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Caisse	11 175	13 018
Caisse DAB	1 659	1 449
BCT	170 259	48 383
Inter Bank Services (IBS)	4 560	8 096
<b>Total</b>	<b>187 653</b>	<b>70 946</b>

#### Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2019, le total de cette rubrique a atteint 358 201 KTND, et se répartit entre les postes suivants :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Créances sur les établissements bancaires	40 949	56 207
Créances sur les établissements financiers	317 252	388 152
<b>Total</b>	<b>358 201</b>	<b>444 359</b>

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements bancaires » se détaille comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
<b>Banques locales</b>	<b>23 570</b>	<b>19 604</b>
<i>Mourabaha au donneur d'ordre</i>	22 869	10 162
<i>Créances rattachées</i>	281	68
<i>Autres créances sur les banques locales</i>	420	9 374
<b>Banques Etrangères</b>	<b>17 379</b>	<b>36 603</b>

<b>Total</b>	<b>40 949</b>	<b>56 207</b>
--------------	---------------	---------------

Le solde de la rubrique « Créances sur les établissements financiers » se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Créances ordinaires (certificats de leasing)	315 061	381 489
Créances rattachées (certificats de leasing)	2 191	6 663
<b>Total</b>	<b>317 252</b>	<b>388 152</b>

### Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2019 un solde de 1 054 095 KTND détaillée comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Murabaha au donneur d'ordre	401 176	388 830
Créances rattachées sur Murabaha au donneur d'ordre	8 104	6 922
Commodity Mourabaha	478 331	332 986
Créances rattachées Commodity Mourabaha	7 666	1 451
Leasing	34 619	18 704
Créances rattachées Leasing	260	94
Impayés Financement Leasing	314	101
Créances rééchelonnées/ Leasing	26 535	60 936
Impayés rééchelonnement / Leasing	118 920	91 701
Kardh Hassan	749	1 022
Impayés et frais judiciaires	36 899	37 695
Créances rééchelonnées	13 455	15 003
Autres concours	2 995	2 457
<b>Total créances brutes</b>	<b>1 130 023</b>	<b>957 902</b>
Profits réservés	(1 997)	(2 763)
Profits réservés Leasing	(29 076)	(28 079)
Provisions sur Créances Clients	(44 855)	(38 591)
<b>Total net</b>	<b>1 054 095</b>	<b>888 469</b>

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>A</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>B3</b>	<b>B4</b>	<b>Total</b>
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	889 281	44 233	6 696	2 600	187 213	<b>1 130 023</b>
Total des engagements hors bilan	118 272	6 840	1	20	260	<b>125 393</b>
<b>Total engagements Brut</b>	<b>1 007 553</b>	<b>51 073</b>	<b>6 697</b>	<b>2 620</b>	<b>187 473</b>	<b>1 255 416</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>	-	-	<b>15,68%</b>			-
Investissement de la clientèle(*)	(89 686)	(425)	(1 012)	-	(70 187)	<b>(161 310)</b>
Profits réservés	-	-	(258)	(16)	(30 799)	<b>(31 073)</b>
Provisions	(4 020)		(980)	(897)	(38 958)	<b>(44 855)</b>

**Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions**

73 %

(\*) Les investissements de la clientèle sont présentés dans le poste « Autres avoirs de la clientèle » au passif du bilan. Ils sont matérialisés par des contrats wakala ou mudharaba et ils supportent le risque de perte éventuel des projets auxquels ils sont affectés (en principal et en profit).

#### Note 4 – Portefeuille titres- commercial

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Titres de Placement	625 130	446 524
Créances rattachées Portefeuille-titre commercial	4 139	1 337
<b>Total net</b>	<b>629 269</b>	<b>447 861</b>

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

<b>Placement</b>	<b>Valeur brute</b>		<b>Valeur nette</b>	
	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposit)	298 120	271 467	298 120	271 467
Créances rattachées	2 820	928	2 820	928
AL BARAKA TURKYE	219 989	149 162	219 989	149 162
Créances rattachées	564	190	564	190
AL BARAKA LEBANON	26 713	-	26 713	-
Créances rattachées	310	-	310	-
AL BARAKA BANKING GROUP	80 308	-	80 308	-
Créances rattachées	445	-	445	-
S.T.I.R/I.T.F.C	-	25 896	-	25 896
Créances rattachées	-	218	-	218
<b>Total</b>	<b>629 269</b>	<b>447 861</b>	<b>629 269</b>	<b>447 861</b>

#### Note 5 – Portefeuille d'investissement

Le portefeuille d'investissement se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Titres d'investissement	37 637	37 943
Titres participatifs et créances rattachées	15 659	15 653
Provisions sur titres d'investissement	(3 490)	(3 209)
<b>Total net</b>	<b>49 806</b>	<b>50 387</b>

Les titres d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Participation</b>	<b>Valeur brute 2019</b>	<b>Valeur brute 2018</b>	<b>Provision 2019</b>	<b>Provision 2018</b>	<b>Valeur nette 2019</b>	<b>Valeur nette 2018</b>
TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	10 235	10 235	-	-	10 235	10 235
BEST LEASE	8 310	8 310	-	-	8 310	8 310
SOCIETE PROCHIMICA	2 247	2 247	(2 022)	(1 883)	224	364
S.P.L.T	2 104	2 104	-	-	2 104	2 104
ATID PRIVATE EQUITY (SICAF)	2 059	2 059	(100)	(100)	1 959	1 959
STE TUN D ASSURANCE TAKAFEL	2 811	2 811			2 811	2 811
BH LEASING	957	957	(667)	(455)	291	502
ITFC	870	870	-	-	870	870
Medi-loisir	1 679	1 679	-	-	1 679	1 679
AL KIMIA	-	306	-	(70)	0	236
Parc d'activité. Economique de Bizerte	675	675	-	-	675	675
FIT	199	199	-	-	199	199
SIBTEL	90	90	-	-	90	90
I.M. BANK	313	313	(313)	(313)	-	-
ATID CO	89	89	(89)	(89)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	64	64	-	-	64	64
BACOFIL	140	140	(140)	(140)	-	-
SOTUSCI	56	56	(56)	(56)	-	-
POLYVER	39	39	(39)	(39)	-	-
TDF III	4 600	4 600	-	-	4 600	4 600
Tunsie Afrique Export	100	100	(64)	(64)	36	36
<b>Total1 Titre de participation</b>	<b>37 637</b>	<b>37 943</b>	<b>(3 490)</b>	<b>(3 209)</b>	<b>34 148</b>	<b>34 734</b>
Titres participatifs zitouna et créances rattachées	14 584	14 583	-	-	14 584	14 583
Titres participatifs best lease et créances rattachées	1 075	1 070	-	-	1 075	1 070
<b>Total2 Titre de participatif</b>	<b>15 659</b>	<b>15 653</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>15 659</b>	<b>15 653</b>
<b>Total</b>	<b>53 296</b>	<b>53 596</b>	<b>(3 490)</b>	<b>(3 209)</b>	<b>49 806</b>	<b>50 387</b>

▪ Participation BEST LEASE :

La banque « **Al Baraka Bank Tunisia** » détient un pourcentage de 23,60% dans le capital de la Société BEST LEASE. Ainsi, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés. Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2018 de la société « Best Lease » :

<b>Participation BEST LEASE</b>	<b>Montants</b>
Coût historique des titres	8 310
% de participation	23,60%
Capitaux propres avant résultat	64 230
Résultat 31-12-2018	6 340
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	15 158
Écart par rapport à la valeur comptable	6 848
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2019	1 496

▪ **Participation TDF II :**

Les participants dans le Fonds Commun de Placement à Risque TDF II exercent un contrôle égalitaire indépendamment du nombre de parts détenus. En effet, chaque participant a un seul droit de vote. De ce fait, ladite participation est considérée comme une entreprise associée au sens de la norme comptable N° 36, et en conséquence la banque ne sera pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés.

Le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°23 de la norme comptable n°36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers après audit au 31/12/2018 de la société « TDF II » :

<b>Participation TDF II</b>	<b>Montants</b>
Coût historique des titres	10 235
% de participation	51,60%
Capitaux propres avant résultat	20 035
Résultat 31-12-2018	-391
Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	10 338
Écart par rapport à la valeur comptable	103
Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2019	-202

**Note 6 – Valeurs immobilisées**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2019 un montant de 86 379 KTND dont le détail se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Immobilisations incorporelles	16 159	14 930
Amortissement immobilisation incorporelles	(9 662)	(7 957)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>6 497</b>	<b>6 973</b>
Immobilisations corporelles	114 776	92 161
Amort Immobilisations corporelles	(34 745)	(30 196)
Dépréciation des immobilisations	(149)	-
<b>Immobilisations corporelles nettes (1)</b>	<b>79 882</b>	<b>61 965</b>

<b>Valeurs nettes en fin d'exercice</b>	<b>86 379</b>	<b>68 938</b>
---	---------------	---------------

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Terrain	22 931	22 931
Constructions	19 747	21 051
Immobilisations hors exploitation	267	416
Agencements, aménagements et installations	8 411	9 860
Matériel de transport	301	197
Matériel informatique	3 220	3 840
Matériel et mobilier de bureau	2 314	2 623
Serveur monétique	68	68
Matériel monétique	714	734
Immobilisations en cours (nouveau siège)	21 908	245
<b>Total net</b>	<b>79 882</b>	<b>61 965</b>

#### **Note 7 – Autres actifs**

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2019 un solde de 11 669 KTND et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Comptes d'attente et de régularisation	1 536	2 257
Charges constatées d'avance	932	960
Créances fiscales & sociales	1 434	1 377
Avances aux fournisseurs	161	397
Financements au personnel	6 839	5 333
Autres actifs	767	165
<b>Total</b>	<b>11 669</b>	<b>10 489</b>

La banque comptabilise ses engagements en matière de départ à la retraite conformément à l'IAS 19, ainsi la juste valeur des fonds gérés par la compagnie d'assurance s'élève au 31/12/2019 à 3 766KTND.

#### **Note 8 – Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers**

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2019 à 583 002 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	574 092	363 632
Dépôts et avoirs des établissements financiers	8 910	13 836
<b>Total</b>	<b>583 002</b>	<b>377 468</b>

## Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2019 à 1 519 863 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Comptes de dépôts	747 723	598 080
Autres comptes et avoirs de la clientèle	772 140	710 517
<b>Total</b>	<b>1 519 863</b>	<b>1 308 597</b>

Le solde de la rubrique « Comptes de dépôts » se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Comptes à vue	528 893	443 479
Comptes d'épargne	218 830	154 601
<b>Total</b>	<b>747 723</b>	<b>598 080</b>

Le solde de la rubrique « Autres comptes et avoirs de la clientèle » se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Comptes à terme non affectés (i)	333 242	364 075
Dettes rattachés aux dépôts participatifs non affectés	7 360	7 809
Investissement de la clientèle (avec Mudharaba et wakala) (ii)	396 028	293 158
Dettes rattachés aux Investissements de la clientèle (avec Mudharaba et wakala)	5 876	3 295
Comptes indisponibles	2 605	7 594
Autres sommes dues (iii)	27 029	34 586
<b>Total</b>	<b>772 140</b>	<b>710 517</b>

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **Al Baraka Bank Tunisia** » et les déposants après déduction des profits réservés et des provisions constituées, tout en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers, selon une clé de répartition contractuelle.

(ii) Les Investissements de la clientèle sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces fonds doit être matérialisée dans le contrat de wakala ou mudharaba. Le remboursement de ces fonds en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspond aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
PRG/ lettres de crédit	9 578	6 375
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	5 039	14 764
PRG/ chèques impayés et certifiés	4 761	4 110
PRG/ Financement	557	858

Effets financiers en garanties	2 479	3 258
Autres dettes	4 615	5 222
<b>Total</b>	<b>27 029</b>	<b>34 587</b>

### Note 10 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de 60 945 KTND détaillé comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Dépôt ABG (*)	59 993	106 025
Autres Ressources	952	141
<b>Total</b>	<b>60 945</b>	<b>106 166</b>

\*Une convention de dépôt subordonné d'investissement sous forme de Mudharaba a été contractée entre la banque et le groupe ABG le 19 Octobre 2013, pour un montant total de 75 millions de Dollars. Ce dépôt est assimilé à des fonds propres complémentaires conformément à l'article 5 de la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### Note 11 – Autres passifs

Le poste « Autres passifs » totalise 27 912 KTND, au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Comptes d'attente et de régularisation passif	4 946	6 614
Charges à payer	4 268	4 148
Provisions pour risques et charges	2 776	2 042
Intérêts à liquider (i)	136	88
Fournisseur à payer	1 083	180
État et organismes sociaux	8 340	5 621
Dettes envers le personnel	4 354	2 764
Autres passifs	2 009	560
<b>Total</b>	<b>27 912</b>	<b>22 017</b>

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes aux préceptes de la charia adoptés par le Comité de la charia de la banque, et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

### Note 12 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

Libellé	31-12-2019	31-12-2018
Capital	120 000	120 000
Réserves	38 654	39 344
Réserves pour risques bancaires généraux	5 000	5 689

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Réserve légale	12 000	12 000
Fonds social	5 000	5 000
Réserves de réinvestissement	16 655	16 655
Résultat reporté	-	(4 089)
Résultat de la période	15 031	4 222
<b>Situation nette</b>	<b>173 685</b>	<b>159 477</b>

Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

<b>Capitaux propres</b>	<b>Capital</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserves pour risques bancaires généraux</b>	<b>Réserves pour fonds social</b>	<b>Réserves de réinvestissement</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 01/01/2019 en TND</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 689</b>	<b>5 000</b>	<b>16 655</b>	<b>(4 089)</b>	<b>4 222</b>	<b>159 477</b>
<b>Affectation du résultat 2018</b>	-	-	-	-	-	-	4 222	-
Dividendes distribuées	-	-	-	-	-	-	-	-
Dons pour œuvres fonds social	-	-	-	-	-	(822)	-	(822)
Autres réserves	-	-	(689)	-	-	689	-	-
Résultat reporté	-	-	-	-	-	4 222	(4 222)	-
Fonds social	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>16 655</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>158 655</b>
<b>Résultat de la période</b>	-	-	-	-	-	-	15 031	15 031
	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Soldes au 31/12/2019</b>	<b>120 000</b>	<b>12 000</b>	<b>5 000</b>	<b>5 000</b>	<b>16 655</b>	<b>-</b>	<b>15 031</b>	<b>173 685</b>

### Note 13 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Engagement à Court terme	6 590	59 318
Engagement à Moyen terme	73 032	30 052
<b>Total</b>	<b>79 622</b>	<b>89 370</b>

### Note 14 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2019 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Garanties reçues de la clientèle	519 270	762 469
Cautions reçues de l'Etat	101 871	125 312
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	1 080	762
<b>Total</b>	<b>622 221</b>	<b>888 543</b>

## Note 15 – Profits et revenus assimilés

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Profit Certificats de leasing	37 203	33 744
Profit Commodity Mourabaha	25 002	9 645
Profit Mourabaha au donneur d'ordre	30 011	26 272
Profit Leasing	3 008	1 022
<b>Total</b>	<b>95 224</b>	<b>70 683</b>

## Note 16 – Commissions

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2019 à 17 351 KTND et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	4 212	4 154
Commissions sur opérations effets et chèques	1 907	1 666
Commissions sur opérations de virement	2 460	2 334
Commissions sur opérations de caisse	557	797
Commissions sur les opérations monétiques	2 384	1 456
Commission sur tenu de comptes	2 253	1 934
Commissions sur opérations de commerce extérieur	2 115	2 287
Commissions sur Bankatakaful&Gestion fond	208	216
Commissions digitales	336	194
Autres Commissions	919	80
<b>Total</b>	<b>17 351</b>	<b>15 118</b>

## Note 17 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
<b>Résultat de change</b>	<b>3 852</b>	<b>5 857</b>
<b>Résultat sur titres de placement</b>	<b>14 019</b>	<b>8 841</b>
<i>Profits sur investment deposits</i>	13 926	8 163
<i>Profit Moudharaba</i>	93	678
<b>Total</b>	<b>17 871</b>	<b>14 698</b>

## Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
<b>1/Revenu/Titres participatifs</b>		
Zitouna	1 080	1 080
BEST Lease	70	70
<b>Sous Total 1</b>	<b>1 150</b>	<b>1 150</b>
<b>2/Dividendes</b>		
BEST Lease	921	850
P.A.E de Bizerte	-	95

F.I.T	50	25
S.P.L.T	568	568
Modern Leasing	-	31
TDF3	96	80
Autres Dividendes	63	36
<b>Sous Total 2</b>	<b>1 698</b>	<b>1 685</b>
<b>Total</b>	<b>2 848</b>	<b>2 835</b>

### Note 19 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	17 435	13 855
Profits afférents aux investissements de la clientèle	28 359	17 627
<b>Total</b>	<b>45 794</b>	<b>31 482</b>

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des profits réservés, des provisions correspondantes et de tout autre frais ou taxe requis pour la réalisation des opérations.

La détermination et la répartition des profits se fait conformément aux normes AAOIFI, aux clauses contractuelles et à la politique de distribution des profits d'ALBARAKA.

### Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Dotations aux provisions et pertes sur engagements clientèle	(8 523)	(14 614)
Dotations aux provisions pour risque et charge	(1 493)	(884)
Dotation aux provisions collective	(789)	(1 238)
Reprises provisions sur engagements clientèle	1 636	1 512
Reprise provision pour risque et charge	120	396
Reprise provision/Immeubles	-	549
<b>Total</b>	<b>(9 049)</b>	<b>(14 279)</b>

### Note 21– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Dotations aux provisions sur portefeuille titre	(411)	(207)
Reprise de Provision / Portefeuille titres	130	848
<b>Total</b>	<b>(281)</b>	<b>641</b>

## Note 22 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Frais postaux et de télécommunication	1 504	1 470
Entretiens et réparations	3 206	3 000
Publicités et relations publiques	520	492
Honoraires	1 555	448
Frais de comité et de conseil	357	234
Jeton de présence	626	484
Frais de bureau et d'administration	654	518
Services extérieurs	722	556
Electricité Eau	497	429
Frais de mission et de réception	195	140
Prime d'assurance	375	364
Impôts et taxes	288	224
Loyer ATM	43	40
FGDB	1 367	2 819
Autres charges	1 145	1 047
<b>Total</b>	<b>13 054</b>	<b>12 265</b>

## Note 23 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Autres gains ordinaires	281	235
Autres pertes ordinaires	(255)	(910)
<b>Total</b>	<b>26</b>	<b>(675)</b>

## Note 24 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Conformément aux dispositions de l'article 52 de la loi de finance pour la gestion de l'année 2019, la contribution conjoncturelle s'élève à 422 KDT (soit 3% des bénéfices imposables au titre de l'année 2019).

## Note 25 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31-12-2019</b>	<b>31-12-2018</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	187 653	70 946
Dépôts chez les établissements bancaires	17 802	36 946
Banque Centrale et CCP (Passif)	(11 665)	(7 471)
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	(299 180)	(145 112)
<b>Total</b>	<b>(105 390)</b>	<b>(44 691)</b>

## Note 26 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2019, se détaille comme suit :

Libellé	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
<b>ACTIFS</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	187 653	-	-	-	-	<b>187 653</b>
Créances sur les établissements bancaires et financiers	274 229	215	10 027	57 752	15 978	<b>358 201</b>
Créances sur la clientèle	503 554	126 039	73 093	94 439	256 970	<b>1 054 095</b>
Portefeuille titres commercial	569 276	59 993	-	-	-	<b>629 269</b>
Portefeuille d'investissement	-	-	10	10 001	39 795	<b>49 806</b>
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	86 379	<b>86 379</b>
Autres actifs	-	-	-	-	11 669	<b>11 669</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>1 534 712</b>	<b>186 247</b>	<b>83 130</b>	<b>162 192</b>	<b>410 791</b>	<b>2 377 072</b>
<b>PASSIFS</b>						
Banque centrale et CCP	614	-	11 051	-	-	<b>11 665</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	579 380	-	3 622	-	-	<b>583 002</b>
Dépôts et avoirs de la clientèle	1 389 400	71 455	57 414	1 031	563	<b>1 519 863</b>
Emprunts et ressources spéciales	5 624	-	-	54 369	952	<b>60 945</b>
Autres passifs	-	-	-	-	27 912	<b>27 912</b>
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>1 975 018</b>	<b>71 455</b>	<b>72 087</b>	<b>55 400</b>	<b>29 427</b>	<b>2 203 387</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	-	-	-	-	120 000	<b>120 000</b>
Réserves	-	-	-	-	38 654	<b>38 654</b>
Résultat reporté	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	15 031	-	-	-	-	<b>15 031</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>15 031</b>	-	-	-	<b>158 654</b>	<b>173 685</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 990 049</b>	<b>71 455</b>	<b>72 087</b>	<b>55 400</b>	<b>188 081</b>	<b>2 377 072</b>

## Note 27 – Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2019 comme suit :

### (a) Sociétés appartenant au groupe ABG :

Parties liées	Pays
Albaraka Banking Group (Actionnaire majoritaire)	Bahrain
Albaraka Islamic Bank	Bahrain
Al Baraka Turk Participation Bank	Turquie
Banque Al Baraka Egypt	Egypt
Banque Al Baraka Lebanon	Liban
Banque Al-Baraka Algérie	Algérie

Jordan Islamic Bank	Jordanie
Banque Al Baraka Syria	Syrie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées appartenant au groupe ABG au cours de l'exercice 2019 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées		Charges envers parties liées
	Eng		Autre Dépôts	Investissement de la clientèle	Dépôt ABG	Commissions	Profits	Commissions
	Bilan	Hors bilan						Profits encourus
Albaraka Turk Participation Bank	221 147	984	-	-	-	3	3 466	1 155
Albaraka Egypt	-	46	-	28 072	-	-	-	752
Al Baraka Islamic Bank	301 185	-	-	9 006	-	-	8 022	-
Banque Al Baraka Lebanon	27 023	-	6	-	-	-	313	-
AlBaraka Banking Group	80 753	-	-	-	59 993	-	2 016	1 056
Albaraka Algérie	-	1 504	-	-	-	22	-	-
Albaraka Bank Syrie	-	-	7 672	52 582	-	10	-	1 418
<b>Total</b>	<b>630 108</b>	<b>2 534</b>	<b>7 678</b>	<b>89 660</b>	<b>59 993</b>	<b>35</b>	<b>13 817</b>	<b>4 381</b>

**(b) Sociétés appartenant au groupe DALLAH AL BARAKA :**

Parties liées	Pays
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite
Alif Trading Company Limited	Grande Bretagne
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite
Algerian Saoudien Leasing (ASL)	Algérie
Al Baraka Immobilière	Tunisie
S.P.L.T	Tunisie
BEST LEASE	Tunisie
Société Tunisienne d'Assurance TAKAFUL	Tunisie

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les autres parties liées au cours de l'exercice 2019 :

Libellé	Créances sur les parties liées		Dettes envers les parties liées			Produits réalisés avec les parties liées			Charges envers parties liées
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Autres Dépôts	Investissement de la clientèle	Dépôts non affectés	Commissions	Profits (Financement et investissement)	Dividende	Rémunérations des dépôts non affectés
Société BEST LEASE	90 301	2 500	2 271	-	-	64	7 641	921	113
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	-	8	6 059	2 280	1	-	-	23
Dallah Al Baraka	-	-	2 150	40 682	-	-	-	-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	30	-	113	3	-	-	-
Algerian Saudi Leasing (ASL)	-	-	10	6 070	1 263	2	-	-	-
Al Baraka Immobilière	23 488	-	210	-	1	2	1 581	-	-
S.P.L.T	2 103	-	9 393	40 177	31 119	6	-	568	1 127
Société Tunisienne d'assurance TAKAFUL Al Amana	2 811	149	3 755	24 429	-	9	-	-	1 997
<b>Total</b>	<b>118 703</b>	<b>2 649</b>	<b>17 827</b>	<b>117 417</b>	<b>34 776</b>	<b>87</b>	<b>9 222</b>	<b>1 489</b>	<b>3 260</b>

## Note 28 – Taux des actifs classés et taux de couverture

Libellé	A	B1	B2	B3	B4	Total
Créances brutes sur la clientèle, les établissements bancaires et financiers* (Bilan)	1 927 060	44 322	6 696	2 600	200 363	<b>2 181 041</b>
Total des engagements hors bilan	124 257	6 840	1	20	273	<b>131 391</b>
<b>Total engagements</b>	<b>2 051 317</b>	<b>51 162</b>	<b>6 697</b>	<b>2 620</b>	<b>200 636</b>	<b>2 312 432</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>			<b>9,08%</b>			
Dépôts affectés	(790 266)	(425)	(1 012)	-	(70 187)	<b>(861 890)</b>
Profits réservés			(258)	(16)	(30 888)	<b>(31 162)</b>
Provisions		(4 864)	(980)	(897)	(51 767)	<b>(58 508)</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants par des profits réservés et des provisions</b>			<b>74,00%</b>			

\*Cette rubrique inclut tous les engagements bilan : Les créances sur les établissements bancaires et financiers, les créances sur la clientèle, le portefeuille titres- commercial et le portefeuille d'investissement.

## Note 29 – Évènements postérieurs à la date de clôture

Les états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 14 février 2020. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.**

**Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,**

### **I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers**

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de **AL BARAKA BANK TUNISIA**, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2019, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **173 685 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **15 031 KDT**.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2019, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

## **2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

## **3. Rapport du Conseil d'Administration**

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la banque.

## **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous avons remarqué que la banque est actuellement en cours de mise à jour du registre des actionnaires.

**Tunis, le 13 Mars 2020**

**CMC – DFK International**

**Chérif Ben Zina**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019.**

**Messieurs les actionnaires de AL BARAKA BANK TUNISIA,**

En application des dispositions l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **A. Conventions et opérations nouvellement réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

## **B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

### **Convention conclue avec El AmanaTakaful :**

Courant l'exercice 2015, Al Baraka Bank Tunisia a conclu des conventions avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL couvrant plusieurs risques.

Le total des primes relatives à l'exercice 2019 s'élèvent à 5 032 KDT.

## **C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

1. Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'utilité.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint englobe, outre le salaire et le bonus, la mise à disposition d'une voiture de fonction avec prise en charge des frais d'assurance et la taxe de circulation.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à six mois de salaires. Cet engagement est couvert par un contrat d'assurance avec la société tunisienne d'assurance EL AMANA TAKAFUL.

2. Les obligations et engagements de ALBARAKA BANK envers ses dirigeants, les membres du conseil d'administration et des comités réglementaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit :

*(En Dinars)*

	<b>Directeur Général</b>	<b>Directeur Général Adjoint</b>	<b>Président du Conseil</b>	<b>Autres membres du conseil et des comités réglementaires</b>
	<b>Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019</b>	<b>Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019</b>	<b>Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019</b>	<b>Charges de l'exercice y compris le passif au 31/12/2019</b>
Avantages à court terme bruts (*)	949 788	531 197	129 782	855 990
Avantages postérieurs à l'emploi (**)	15 848	10 413	-	-
<b>Total</b>	<b>965 636</b>	<b>541 610</b>	<b>129 782</b>	<b>855 990 (***)</b>

(\*) Y compris la provision pour congés payés et le bonus 2019.

(\*\*) Retraite complémentaire.

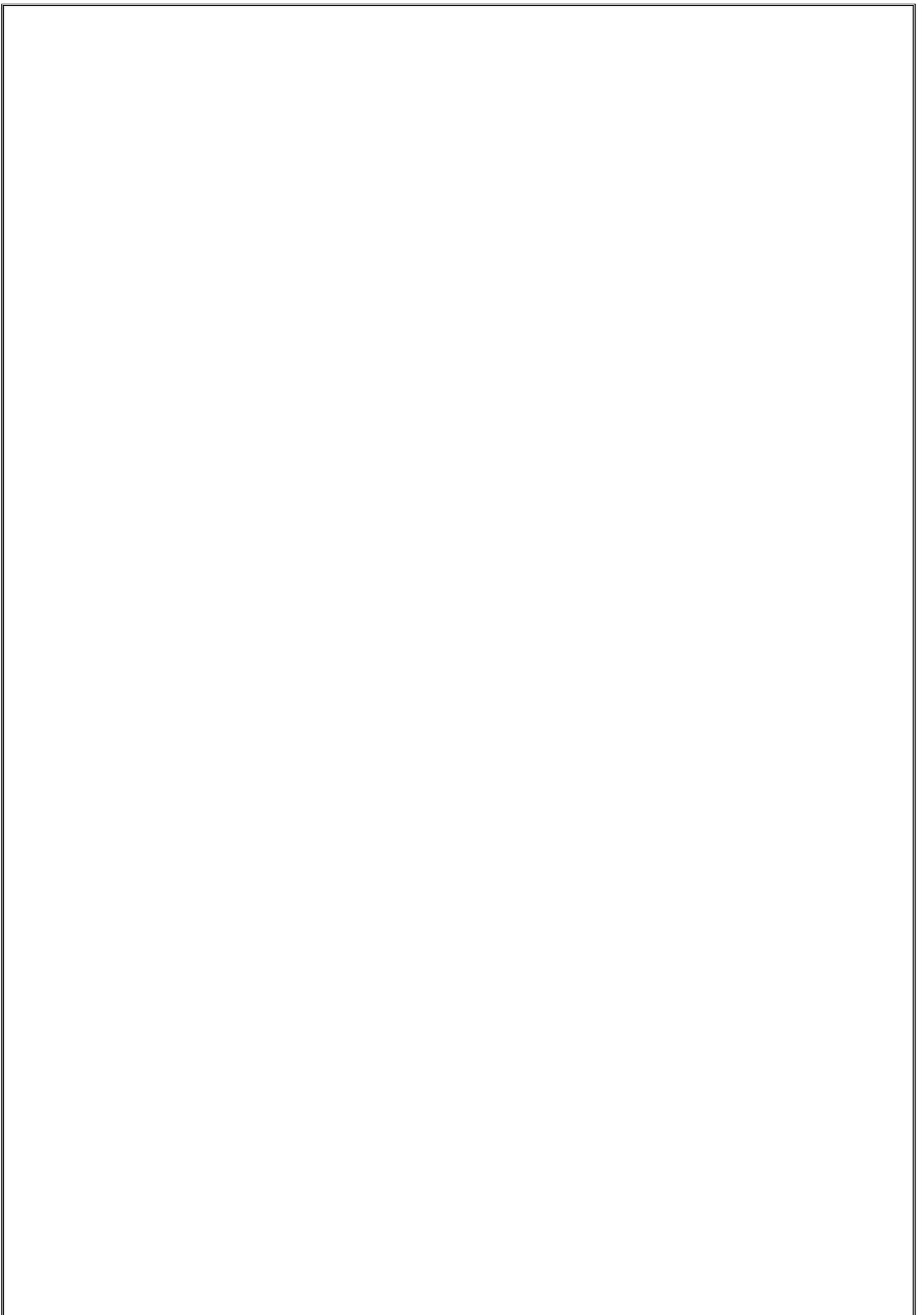
(\*\*\*) Y compris les rémunérations des membres du comité de conformité des normes bancaires islamiques pour un montant brut de 56 KDT.

Par ailleurs, et en dehors de ce qui est précité, nous nous vous informons que votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres opérations régies par les dispositions desdits articles et nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

**Tunis, le 13 Mars 2020**

**Chérif Ben Zina**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**



# **FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019**

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

### **Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 2 288 291,059 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,176 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

## **Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers**

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS ».

## **Responsabilités de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**  
**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en DinarTunisien)**

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
<b>AC 1-Portefeuilletitres</b>		<b>1 826 585,879</b>	<b>2 010 896,188</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	1 826 585,879	2 010 896,188
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>463 531,569</b>	<b>499 125,053</b>
a-Disponibilités	2	463 531,569	499 125,053
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	<b>3</b>	<b>7 602,709</b>	<b>8 067,195</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>2 297 720,157</b>	<b>2 518 088,436</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	<b>4</b>	<b>4 366,369</b>	<b>4 676,817</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	<b>5</b>	<b>5 062,729</b>	<b>5 337,604</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 429,098</b>	<b>10 014,421</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>6</b>	<b>2 226 830,090</b>	<b>2 441 910,139</b>
<b>CP 2-Sommes distribuables</b>		<b>61 460,969</b>	<b>66 163,876</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	7	61 460,969	66 163,876
<b>ACTIF NET</b>		<b>2 288 291,059</b>	<b>2 508 074,015</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>2 297 720,157</b>	<b>2 518 088,436</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019  
(Exprimé en DinarTunisien)

	Notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus du portefeuille-titres</b>		<b>82 121,740</b>	<b>95 825,130</b>
a-Dividendes	8	82 121,740	95 825,130
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	9	<b>29 615,947</b>	<b>29 227,308</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>111 737,687</b>	<b>125 052,438</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	10	<b>- 40 451,184</b>	<b>- 46 150,318</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>71 286,503</b>	<b>78 902,120</b>
<b>CH 2-Autres charges</b>	11	<b>- 6 811,406</b>	<b>- 7 222,440</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>64 475,097</b>	<b>71 679,680</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>- 3 014,128</b>	<b>- 5 515,804</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>61 460,969</b>	<b>66 163,876</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>3 014,128</b>	<b>5 515,804</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>- 93 286,005</b>	<b>71 303,405</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 97 513,854</b>	<b>- 120 085,545</b>
<b>Frais de négociation des titres</b>		<b>- 2 326,123</b>	<b>- 1 875,384</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>- 128 650,885</b>	<b>21 022,156</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>- 128 650,885</b>	<b>21 022,156</b>
a-Résultat d'exploitation	64 475,097	71 679,680
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	- 93 286,005	71 303,405
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 97 513,854	- 120 085,545
d-Frais de négociation de titres	- 2 326,123	- 1 875,384
<b><u>AN 2- Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	<b>- 91 132,071</b>	<b>- 194 995,058</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>13 467,228</b>	<b>11 623,834</b>
Capital	11 167,706	9 209,792
Régularisation des sommes non distribuables	752,408	1 444,057
Régularisation des sommes distribuables	1 547,114	969,985
<b>b-Rachats</b>	<b>- 104 599,299</b>	<b>- 206 618,892</b>
Capital	- 88 585,651	- 168 608,966
Régularisation des sommes non distribuables	- 521,398	- 14 230,012
Régularisation des sommes distribuables	- 15 492,250	- 23 779,914
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 219 782,956</b>	<b>- 173 972,902</b>
<b><u>AN 4-Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	2 508 074,015	2 682 046,917
b- en fin d'exercice	2 288 291,059	2 508 074,015
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 023 418,498	2 182 817,672
b- en fin d'exercice	1 946 000,553	2 023 418,498
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,176</b>	<b>1,240</b>
<b>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>-5,16%</b>	<b>0,90%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**31 DECEMBRE 2019**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS :**

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n° 2001-83 du 24-Juillet-2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC), et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 24/02/2009, sous le N° 03-2009. Le fonds a été constitué le 15Septembre2009,sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONSet identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1144073/X/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB, sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONSet destiné à être un support à des contrats d'assurance vie en unités de compte d'ASSURANCES MAGHREBIA VIE, ainsi qu'en tant que support pour placement financier classiquedont les parts sont distribuées par l'UNION FINANCIERE.

Le portefeuille du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est exclusivement composé de :

- Dans une proportion de 80% de l'actif net, en actions des sociétés cotées des secteurs industriels et de services,
- A hauteur d'une proportion de 20% de l'actif net, en liquidités et quasi-liquidités.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables relatives aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telles que fixées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

### **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est tenue au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- Journal des écritures comptables ;
- Grand-livre des comptes ;
- Balance générale ;
- Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat, à mesure qu'ils sont courus.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et opérant dans les secteurs industriels et de services. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle, portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au Cours Moyen Pondéré à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués, sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

### 5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### 5.4. CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée, portée directement en capitaux propres, entant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

<b>Actions et droits rattachée</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
ADWYA	23 833	95 636,997	59 582,500	2,60%
ARTES	4 996	35 416,257	24 300,544	1,06%
CEREALIS	7 607	35 791,760	48 464,197	2,12%
CIL	4 797	79 844,037	71 715,150	3,13%
CITY CARS	16 267	152 861,621	119 464,848	5,22%
DELICE HOLDING	10 718	150 607,896	111 660,124	4,88%
ENNAKL AUTOMOBILES	9 494	106 292,687	113 102,022	4,94%
EURO-CYCLES	4 601	58 557,162	86 360,770	3,77%
HANNIBAL LEASE	765	6 426,617	3 473,100	0,15%
ONE TECH HOLDING	16 468	153 050,890	228 394,692	9,98%
PGH	17 261	110 777,864	226 464,320	9,90%
SAH	18 981	143 090,950	224 886,888	9,83%
SOTRAPIL	1 905	30 206,800	22 000,845	0,96%
SOTUVER	18 963	104 877,730	159 801,201	6,98%
TELNET HOLDING	14 818	107 328,468	138 014,852	6,03%
TPR	16 584	74 951,542	78 873,504	3,45%
TUNISIE VALEURS	546	8 463,000	9 040,122	0,40%
UNIMED	10 600	103 889,540	100 986,200	4,41%
<b>TOTAL</b>		<b>1 558 071,818</b>	<b>1 826 585,879</b>	<b>79,82%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titre s'élève au 31 Décembre 2019 à 1 558 071,818 DT contre 1 649 096,122 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une diminution de 91 024,304 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions	347 167,810
<b>TOTAL</b>	<b>347 167,810</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Sortie</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Actions	438 192,114	340 678,260	- 97 513,854
<b>TOTAL</b>	<b>438 192,114</b>	<b>340 678,260</b>	<b>- 97 513,854</b>

## 2. DISPONIBILITES

Les disponibilités en banque s'élèvent au 31/12/2019 à 463 531,569DT, soit 20,26% de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires pour 7 602,709DT et en déduisant les dettes à court terme pour 9 429,098 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 20,18% de l'actif net.

## 3. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 7 602,709DT, contre 8 067,195DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

## 4. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 366,369DT contre 4 676,817DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Gestionnaire	3 249,529	3 427,837
Dépositaire	1 116,840	1 248,980
<b>TOTAL</b>	<b>4 366,369</b>	<b>4 676,817</b>

## 5. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 5 062,729DT contre 5 337,604DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Publication	200,000	200,000
Conseil du marché financier (CMF)	219,028	231,043
CAC	3 881,013	4 082,795
ETAT	762,688	823,766
<b>TOTAL</b>	<b>5 062,729</b>	<b>5 337,604</b>

## 6. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	2 441 910,139
Nombre de parts	2 023 418,498
Nombre de porteurs de parts	5
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	11 167,706
Nombre de parts émises	11 167,706
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	88 585,651
Nombre de parts rachetées	88 585,651
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	2 364 492,194
Nombre de parts <sup>(1)</sup>	1 946 000,553
Nombre de porteurs de parts	5

- (1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.
- (2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments le capital s'établit à 2 226 830,090 DT détaillé comme suit :

	<b>(2)</b>	<b>2 364 492,194</b>
Résultat 2018 capitalisé		66 163,876
Régularisation du résultat 2018 capitalisé		-10 931,008
Variation des différences d'estimation		-93 286,005
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres		-97 513,854
Régularisation des sommes non distribuables		231,010
Frais de négociation de titres		-2 326,123
<b>Capital au 31/12/2019</b>		<b>2 226 830,090</b>

## 7. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31 Décembre 2019 un montant de 61 460,969 DT, contre 66 163,876 DT au 31 Décembre 2018 ; il se détaille ainsi :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Résultats distribuables	64 475,097	71 679,680
Régularisation	-3 014,128	-5 515,804
<b>TOTAL</b>	<b>61 460,969</b>	<b>66 163,876</b>

#### **8. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 82 121,740 DT, contre 95 825,130 DT au 31/12/2018 et correspond aux dividendes reçus au titre des actions admises à la cote.

#### **9. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 29 615,947 DT, contre 29 227,308 DT au 31/12/2018 et correspond aux intérêts sur les avoirs bancaires.

#### **10. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS**

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 40 451,184 DT, contre 46 150,318DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Rémunération du gestionnaire	35 957,751	41 044,186
Rémunération du dépositaire	4 493,433	5 106,132
<b>TOTAL</b>	<b>40 451,184</b>	<b>46 150,318</b>

#### **11. AUTRES CHARGES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 6 811,406 DT, contre 7 222,440 DT au 31/12/2018 ; il se détaille comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Honoraires CAC	4 158,307	4 212,893
Redevance CMF	2 423,671	2 766,426
Commissions bancaires	21,028	34,321
Publicité et Publication	200,000	200,000
Impôts et taxes	8,400	8,800
<b>TOTAL</b>	<b>6 811,406</b>	<b>7 222,440</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

Données par part	2019	2018	2017	2016	2015
Revenus des placements	0,057	0,062	0,048	0,047	0,042
Charges de gestion des placements	-0,020	-0,023	-0,020	-0,019	-0,017
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,037</b>	<b>0,039</b>	<b>0,028</b>	<b>0,028</b>	<b>0,024</b>
Autres charges	-0,004	-0,004	-0,004	-0,003	-0,003
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,033</b>	<b>0,035</b>	<b>0,024</b>	<b>0,025</b>	<b>0,021</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	-0,002	0,000	0,000	0,001
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,032</b>	<b>0,033</b>	<b>0,024</b>	<b>0,025</b>	<b>0,022</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-0,048	0,035	0,012	0,227	-0,094
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-0,050	-0,059	-0,027	-0,052	-0,022
Frais de négociation de titres	-0,001	-0,001	0,000	-0,001	-0,001
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation</b>	<b>-0,099</b>	<b>-0,025</b>	<b>-0,015</b>	<b>0,174</b>	<b>-0,117</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,067</b>	<b>0,010</b>	<b>0,009</b>	<b>0,199</b>	<b>-0,096</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,099</b>	<b>-0,025</b>	<b>-0,015</b>	<b>0,174</b>	<b>-0,117</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,003	0,003	0,000	0,000	-0,002
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>-0,096</b>	<b>-0,022</b>	<b>-0,015</b>	<b>0,174</b>	<b>-0,119</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,176</b>	<b>1,240</b>	<b>1,229</b>	<b>1,220</b>	<b>1,021</b>

Ratios de gestion des placements	2019	2018	2017	2016	2015
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,67%	1,67%	1,66%	1,66%	1,66%
Autres charges / actif net moyen	0,28%	0,26%	0,31%	0,28%	0,31%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,66%	2,60%	1,98%	2,12%	2,11%

L'actif net moyen étant arrêté à 2 418 348,459DT.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA SELECTACTIONS, moyennant une commission de gestion de 1,25 % HT calculée hebdomadairement, sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 5 000 DT HT par an ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,15% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;

# FCP MAGHREBIA PRUDENCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

### Rapport sur l'audit des états financiers

#### ***Opinion***

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints, du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE », comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2019 ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 3 687 426,399 DT et une valeur liquidative égale à 1<sup>D</sup>,744 par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du FONDS COMMUN DE PLACEMENT « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » arrêtée au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date conformément au système comptable des entreprises.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Paragraphe d'observation***

Nous attirons l'attention sur la note 5.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement « FCP MAGHREBIA PRUDENCE ».

### ***Responsabilités de l'auditeur***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé selon les normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et présentation des états financiers.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé de déficiences importantes du contrôle interne susceptible d'avoir un impact sur notre opinion eu égard aux états financiers.

Tunis, le 13 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**F.M.B.Z. KPMG TUNISIE**

**Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI**

**BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2019**  
**(Exprimé en Dinar Tunisien)**

<b>ACTIF</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>AC 1-Portefeuille titres</b>		<b>2 950 189,076</b>	<b>2 814 538,459</b>
a-Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	1	78 923,960	-
b-Obligations et valeurs assimilées	2	2 871 265,116	2 814 538,459
<b>AC 2-Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>738 356,078</b>	<b>708 475,462</b>
a-Placements monétaires	3	654 530,360	453 324,953
b-Disponibilités	4	83 825,718	255 150,509
<b>AC 3-Créances d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>4 631,394</b>	<b>6 413,504</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>3 693 176,548</b>	<b>3 529 427,425</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>PA 1-Opérateurs créditeurs</b>	<b>6</b>	<b>4 730,612</b>	<b>4 458,809</b>
<b>PA 2-Autres créditeurs divers</b>	<b>7</b>	<b>1 019,537</b>	<b>987,423</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>5 750,149</b>	<b>5 446,232</b>
<b>CP 1-Capital</b>	<b>8</b>	<b>3 497 333,603</b>	<b>3 363 576,515</b>
<b>CP 2-Sommes distribuables</b>		<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>
a-Sommes distribuables de l'exercice	9	190 092,796	160 404,678
<b>ACTIF NET</b>		<b>3 687 426,399</b>	<b>3 523 981,193</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>3 693 176,548</b>	<b>3 529 427,425</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019  
(Exprimé en Dinar Tunisien)

	notes	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b>PR 1-Revenus du portefeuille titres</b>	<b>10</b>	<b>159 158,790</b>	<b>149 003,452</b>
a-Dividendes		-	-
b-Revenus des obligations et valeurs assimilées		159 158,790	149 003,452
<b>PR 2-Revenus des Placements monétaires</b>	<b>11</b>	<b>71 220,799</b>	<b>46 615,046</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DE PLACEMENT</b>		<b>230 379,589</b>	<b>195 618,498</b>
<b>CH 1-Charges de gestion des placements</b>	<b>12</b>	<b>- 34 595,773</b>	<b>- 32 714,504</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>195 783,816</b>	<b>162 903,994</b>
<b>PR 3-Autres produits</b>		-	-
<b>CH 2-Autres charges</b>	<b>13</b>	<b>- 3 855,373</b>	<b>- 3 670,025</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>191 928,443</b>	<b>159 233,969</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation</b>		<b>- 1 835,647</b>	<b>1 170,709</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>
<b>PR 4-Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		<b>1 835,647</b>	<b>- 1 170,709</b>
<b>Variation des +/- values potentielles sur titres</b>		<b>23 757,836</b>	<b>2 454,030</b>
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres</b>		<b>- 5 336,919</b>	<b>- 66,919</b>
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>210 349,360</b>	<b>161 621,080</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période du : 01/01/2019 au 31/12/2019

(Exprimé en Dinar Tunisien)

	DU 01/01/2019 AU 31/12/2019	DU 01/01/2018 AU 31/12/2018
<b><u>AN 1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b>210 349,360</b>	<b>161 621,080</b>
a-Résultat d'exploitation	191 928,443	159 233,969
b-Variation des +/- values potentielles sur titres	23 757,836	2 454,030
c-Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 5 336,919	- 66,919
d-Frais de négociation de titres	-	-
<b><u>AN 2-Distribution de dividendes</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b><u>AN 3-Transactions sur le capital</u></b>	<b>-46 904,154</b>	<b>26 239,688</b>
<b>a-Souscriptions</b>	<b>128 435,370</b>	<b>178 502,336</b>
Capital	74 937,642	109 686,589
Régularisation des sommes non distribuables	22 951,462	32 861,068
Régularisation des sommes distribuables	30 546,266	35 954,679
<b>b-Rachats</b>	<b>- 175 339,524</b>	<b>- 152 262,648</b>
Capital	- 102 213,963	- 93 752,591
Régularisation des sommes non distribuables	- 31 324,911	- 28 085,435
Régularisation des sommes distribuables	- 41 800,650	- 30 475,127
Droit de sortie	0,000	50,505
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>163 445,206</b>	<b>187 860,768</b>
<b><u>AN 4-Actif net</u></b>		
a- en début d'exercice	3 523 981,193	3 336 120,425
b- en fin d'exercice	3 687 426,399	3 523 981,193
<b><u>AN 5-Nombre de parts</u></b>		
a- en début d'exercice	2 141 878,659	2 125 944,661
b- en fin d'exercice	2 114 602,338	2 141 878,659
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>
<b>AN 6-TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>6,02%</b>	<b>4,84%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**AU 31 DECEMBRE 2019**

### **I. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP MAGHREBIA PRUDENCE :**

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds commun de placement de catégorie obligataire. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif (OPC) et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 9 Mars 2005, sous le N° 07-2005, le fonds a été constitué le 29 Juillet 2005, sa durée de vie est de 50 ans à compter de sa date de constitution.

Depuis le 06 avril 2010, le FCP MAGHREBIA PRUDENCE est identifié fiscalement par le matricule fiscal n° 1143848/S/N/N/000.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 100 000 parts de 1 DT chacune, et souscrit en totalité par Assurances Maghrébia.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées.

Le dépositaire de ce fonds est L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES –UIB. Sa gestion est assurée par l'UNION FINANCIERE.

FCP MAGHREBIA PRUDENCE a été destiné à être exclusivement un support à des contrats d'assurance vie en unité de compte ASSURANCES MAGHREBIA VIE. Suite à la décision du CMF n° 07-2009 du 25 Mars 2009, l'UNION FINANCIERE a obtenu l'agrément pour la distribution des parts de ce fonds en tant que produit de placement financier classique.

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :**

Les comptes du FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont tenus conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment la norme comptable relative aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) telle que fixée par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers comprennent :

- le bilan,
- l'état des résultats,
- l'état de variation de l'actif net,
- les notes aux états financiers.

### **2. PRESENTATION DU SYSTEME COMPTABLE :**

La comptabilité du FCP MAGHREBIA PRUDENCE est tenue à partir de 01/01/2009 au moyen du logiciel MEGARA-MUTUAL FUNDS, en remplacement du logiciel IDEE-SICAV.

Avec le nouveau logiciel, les mouvements de souscription ou de rachat de capital effectués au cours de l'exercice sont comptabilisés à la valeur nominale, alors qu'ils étaient auparavant enregistrés à la valeur liquidative arrêtée à la clôture de l'exercice précédent.

Le nouveau logiciel ne permet pas ainsi de défalquer le capital de début d'exercice et la quote-part dans les sommes non distribuables de l'exercice en cours.

Le système en place permet l'édition des documents suivants :

- a. Journal des écritures comptables ;
- b. Grand-livre des comptes ;
- c. Balance générale ;
- d. Etats financiers.

### **3. EXERCICE SOCIAL :**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

### **4. UNITE MONETAIRE :**

Les comptes de FCP MAGHREBIA PRUDENCE sont libellés en Dinar Tunisien.

### **5. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **5.1. PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS**

- Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.
- Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.
- Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte dans le résultat à la date du détachement du coupon.

#### **5.2. EVALUATION DES PLACEMENTS EN OBLIGATIONS ET VALEURS SIMILAIRES**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 décembre 2019, au coût amorti (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2019.

### **5.3. EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM obligataires. Ils sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
- La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres OPCVM obligataires, correspond à la valeur liquidative à la date du 31 Décembre ou à la date antérieure la plus récente.
- L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.
- Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **5.4. CESSION DES PLACEMENTS**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements, à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## II. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

### 1. ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Actions SICAV	Nombres de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
TUNISO EMIRATIE SICAV	740	78 923,960	78 923,960	2,14%
<b>Total</b>		<b>78 923,960</b>	<b>78 923,960</b>	<b>2,14%</b>

### 2. OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Emprunts des sociétés	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de L'Actif Net
AMEN BANK SUBORDONNÉ 2016-1	1 500	120 000,000	120 806,558	3,28%
ATL SUBORDONNE 2017	1 000	100 000,000	101 329,618	2,75%
ATL2013-1	450	9 000,000	9 339,777	0,25%
ATL2015-2	400	32 000,000	33 685,041	0,91%
ATL2017-1	750	75 000,000	78 733,770	2,14%
ATL2019-1	1 300	130 000,000	130 857,006	3,55%
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	800	64 000,000	66 294,208	1,80%
ATTIJARI LEASING 2014-1	1 000	40 000,000	41 336,656	1,12%
ATTIJARI LEASING 2016-2	600	60 000,000	63 129,705	1,71%
BH SUBORDONNÉ 2016-1	500	40 000,000	41 573,770	1,13%
BNA SUBORDONNE 2018-1	400	40 000,000	41 077,596	1,11%
BTE 2011	1 700	110 500,000	115 434,658	3,13%
BTE 2016	1 400	140 000,000	147 899,989	4,01%
CIL 2015-2	400	8 000,000	8 084,275	0,22%
CIL 2017-1	500	30 000,000	30 936,918	0,84%
CIL 2018-1	900	90 000,000	97 297,446	2,64%
EMPRUNT SUBORDONNÉ BTK 2014-1	200	8 000,000	8 022,146	0,22%
EMPRUNT SUBORDONNÉ HL 2015-1	350	21 000,000	21 134,510	0,57%
HL 2013/2	650	26 000,000	27 285,867	0,74%
HL 2014-1	300	12 000,000	12 128,892	0,33%
HL 2015-1	1 000	60 000,000	62 532,590	1,70%
HL 2015-2	300	24 000,000	25 148,931	0,68%
HL 2016-2	500	40 000,000	40 233,355	1,09%
HL 2017-3	300	30 000,000	31 844,384	0,86%
HL 2018-02	600	60 000,000	64 688,219	1,75%
TUNISIE LEASING SUBORDONNE 2018	600	60 000,000	65 048,548	1,76%

TUNISIE LEASG&FACTORING 2019-1	450	45 000,000	47 152,033	1,28%
TUNISIE LEASING 2013-1	600	12 000,000	12 171,147	0,33%
TUNISIE LEASING 2014-1	600	24 000,000	24 956,223	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-1	400	24 000,000	24 951,266	0,68%
TUNISIE LEASING 2015-2	450	36 000,000	37 847,803	1,03%
TUNISIE LEASING 2018-1	1 250	125 000,000	130 354,645	3,54%
UIB SUBORDONNÉ 2015	1 000	60 000,000	61 937,705	1,68%
UIB SUBORDONNÉ 2016	750	75 000,000	79 438,356	2,15%
UIB 2009-1	1 000	50 669,184	51 396,926	1,39%
UIB 2011-1	400	24 000,000	24 423,030	0,66%
<b>TOTAL 1</b>		<b>1 905 169,184</b>	<b>1 980 513,567</b>	<b>53,71%</b>

<b>Emprunts d'Etat</b>	<b>Nombre de Titres</b>	<b>Coût d'Acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2019</b>	<b>% de L'Actif Net</b>
BTA 5.5% Octobre 2020	150	144 120,000	150 597,183	4,08%
BTA 5,6% Août 2022	140	135 820,000	141 438,867	3,84%
BTA 6.3% Octobre 2026	100	96 700,000	98 959,403	2,68%
BTA 6.6% Mars 2027	100	94 000,000	99 382,883	2,70%
BTA 6.3% Avril 2028	80	72 880,000	77 904,939	2,11%
BTA 7.5% Juillet 2032	360	296 820,000	322 468,274	8,75%
<b>TOTAL 2</b>		<b>840 340,000</b>	<b>890 751,549</b>	<b>24,16%</b>
<b>TOTAL (1+2)</b>		<b>2 745 509,184</b>	<b>2 871 265,116</b>	<b>77,87%</b>

Le coût d'acquisition du portefeuille titres s'élève au 31 Décembre 2019 à 2 824 433,144 DT contre 2 728 520,103 DT à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 95 913,041 DT.

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Acquisitions</b>	<b>Coût d'acquisition</b>
Actions SICAV	78 923,960
Emprunts des sociétés	175 000,000
Emprunt d'état	296 820,000
<b>Total</b>	<b>550 743,960</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<b>Sorties</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Prix de cession</b>	<b>Remboursement</b>	<b>Plus ou moins-values réalisées</b>
Emprunts des sociétés	349 560,919	0,000	349 494,000	- 66,919
Emprunts d'Etat	105 270,000	0,000	100 000,000	- 5 270,000
<b>Total</b>	<b>454 830,919</b>	<b>0,000</b>	<b>449 494,000</b>	<b>- 5 336,919</b>

### 3. PLACEMENTS MONETAIRES

Les placements monétaires s'élèvent au 31/12/2019 à 654 530,360 DT soit 17,75% de l'actif net et se détaillent comme suit :

Désignation	Date d'échéance	Nombre de jours	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
PAT (ATB)	27/02/2020	90	TMM+4,53%	300 000,000	302 555,606	8,21%
PAT (BNA)	12/03/2020	90	TMM+6,4%	100 000,000	100 593,880	2,73%
PAT (STB)	12/03/2020	90	TMM+5,4%	250 000,000	251 380,874	6,82%
<b>Total</b>				<b>650 000,000</b>	<b>654 530,360</b>	<b>17.75%</b>

### 4. DISPONIBILITES

Les disponibilités du fonds en banque s'élèvent au 31/12/2019 à 83 825,718 DT, soit 2,26 % de l'actif net.

En prenant en considération les intérêts à recevoir sur les dépôts bancaires totalisant 4 631,394 DT et en déduisant les dettes à court terme pour 5 750,149 DT, le taux d'emploi en liquidité est ramené à 2,24 % de l'actif net.

### 5. CREANCES D'EXPLOTATION

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 631,394 DT, contre 6 413,504 DT au 31/12/2018 et correspond principalement aux intérêts courus sur les avoirs bancaires.

### 6. OPERATEURS CREDITEURS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 4 730,612 DT contre 4 458,809 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Gestionnaire	2 424,307	2 268,270
Dépositaire	2 306,305	2 190,539
<b>TOTAL</b>	<b>4 730,612</b>	<b>4 458,809</b>

### 7. AUTRES CREDITEURS DIVERS

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 1 019,537 à DT contre 987,423 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2019
Conseil du marché financier (CMF)	340,433	318,529
Publication	200,000	200,000
Etat	479,104	468,894
<b>TOTAL</b>	<b>1 019,537</b>	<b>987,423</b>

## 8. NOTE SUR LE CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2019 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
Montant	3 363 576,515
Nombre de titres	2 141 878,659
Nombre de porteurs de parts	4
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	74 937,642
Nombre de titres émis	74 937,642
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	102 213,963
Nombre de titres rachetés	102 213,963
<u>Capital au 31-12-2019</u>	
Montant <sup>(2)</sup>	3 336 300,194
Nombre de titres <sup>(1)</sup>	2 114 602,338
Nombre de porteurs de parts	3

(1) Il est à noter que les souscriptions et rachats peuvent être effectués en fraction de parts : millième de parts. Les dispositions du fonds réglant l'émission et le rachat de parts s'appliquent aux fractions de parts.

(2) Il s'agit de la valeur du capital avant capitalisation du résultat antérieur et prise en compte des sommes non distribuables de l'exercice. Compte tenu de ces éléments, le capital s'établit à 3 497 333,603 DT détaillé comme suit :

<b>(2)</b>	<b>3 336 300,194</b>
Résultat 2018 capitalisé	160 404,678
Régularisation du résultat 2018 capitalisé	-9 418,737
Variation des différences d'estimation	23 757,836
Plus ou moins-value réalisée sur cession des titres	-5 336,919
Régularisation des sommes non distribuables	-8 373,449
<b>Capital au 31/12/2019</b>	<b>3 497 333,603</b>

## 9. SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE :

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Les sommes distribuables des exercices antérieurs sont capitalisées, étant donné que FCP MAGHREBIA PRUDENCE est un fonds de capitalisation.

Le solde de ce poste totalise au 31/12/2019 un montant de 190 092,796 DT contre 160 404,678 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Résultat distribuable	191 928,443	159 233,969
Régularisations	-1 835,647	1 170,709
<b>TOTAL</b>	<b>190 092,796</b>	<b>160 404,678</b>

## 10. LES REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au 31/12/2019 un montant de 159 158,790 DT contre 149 003,452 DT au 31/12/2018 et se détaillent ainsi :

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u></b>		
Intérêts sur BTA	31 298,710	31 803,999
Intérêts sur obligations	127 860,080	117 199,453
<b>TOTAL</b>	<b>159 158,790</b>	<b>149 003,452</b>

## 11. LES REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 71 220,799 DT contre 46 615,046 DT au 31/12/2018 et se détaille ainsi :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts sur les avoirs bancaires	17 568,816	11 911,815
Intérêts sur placements à terme*	53 651,983	24 035,211
Intérêts sur placements en certificats de dépôts*	0,000	10 668,020
<b>TOTAL</b>	<b>71 220,799</b>	<b>46 615,046</b>

\* Les données de l'exercice 2018 ont été retraitées pour des besoins de comparabilité.

## 12. CHARGES DE GESTION DE PLACEMENTS

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément aux conventions de dépôt et de gestion conclues par FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

Le total de ces charges s'élève au 31/12/2019 à 34 595,773 DT, contre 32 714,504 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	25 812,953	24 399,474
Rémunération du dépositaire	8 782,820	8 315,030
<b>TOTAL</b>	<b>34 595,773</b>	<b>32 714,504</b>

## 13. AUTRES CHARGES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2019 à 3 855,373 DT contre 3 670,025 DT au 31/12/2018 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Redevance CMF	3 624,902	3 426,282
Publicité et Publication	200,000	200,000
Commission bancaires	22,671	35,543
Impôts et taxes	7,800	8,200
<b>TOTAL</b>	<b>3 855,373</b>	<b>3 670,025</b>

### III. AUTRES INFORMATIONS :

#### 1. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS

<b>Données par part</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Revenus des placements	0,108	0,091	0,083	0,068	0,062
Charges de gestion des placements	-0,016	-0,015	-0,015	-0,013	-0,013
<b>Revenu net des placements</b>	<b>0,092</b>	<b>0,076</b>	<b>0,068</b>	<b>0,055</b>	<b>0,049</b>
Autres charges	-0,002	-0,002	-0,002	-0,001	-0,002
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>0,090</b>	<b>0,074</b>	<b>0,066</b>	<b>0,054</b>	<b>0,048</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,001	0,001	-0,001	0,004	0,003
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>0,089</b>	<b>0,075</b>	<b>0,065</b>	<b>0,058</b>	<b>0,051</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,011	0,001	0,001	-0,001	0,002
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,002	0,000	0,000	0,001	0,000
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>0,099</b>	<b>0,075</b>	<b>0,067</b>	<b>0,054</b>	<b>0,05</b>
Droits d'entrée	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Droits de sortie	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,009</b>	<b>0,001</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>-0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>0,010</b>	<b>0,001</b>	<b>0,000</b>	<b>0,000</b>	<b>0,002</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>1,744</b>	<b>1,645</b>	<b>1,569</b>	<b>1,504</b>	<b>1,446</b>

<b>Ratios de gestion des placements</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,96%	0,96%	0,95%	0,95%	0,95%
autres charges / actif net moyen	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%	0,11%
résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,31%	4,66%	4,21%	3,86%	3,79%

L'actif net moyen étant arrêté à 3 613 908,047 DT.

## **2. REMUNERATION DU GESTIONNAIRE ET DU DEPOSITAIRE :**

### **2.1 REMUNERATION DU GESTIONNAIRE :**

L'UNION FINANCIERE assure la gestion du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE moyennant une commission de gestion de 0,6% HT calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net et payée trimestriellement. Le paiement de la commission est devenu mensuel à partir du mois de mai 2014.

L'UNION FINANCIERE prend en charge depuis 2011 les honoraires du commissaire aux comptes du fonds FCP MAGHREBIA PRUDENCE.

### **2.2 REMUNERATION DU DEPOSITAIRE :**

L'UIB en tant que dépositaire du FCP MAGHREBIA PRUDENCE perçoit :

- Une commission globale hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP ;
- Une Commission de droit de garde hors taxes égale à 0,2% par an de l'actif net du FCP avec un maximum de 150 DT HT ;
- Une commission sur encaissement de dividende de 1% avec un minimum de 0,200 DT par valeur.